

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 517 700 Fax : 5130 36
Website : [www. au.int](http://www.au.int)

CONFÉRENCE DE L'UNION
Trentième Session ordinaire
28 - 29 janvier 2018
Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

Assembly/AU/6(XXX)
Original:anglais-francais

RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ SUR SES
ACTIVITÉS ET L'ÉTAT DE LA PAIX ET DE
LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ SUR SES ACTIVITÉS ET L'ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport du Conseil de paix et de sécurité (PSC) de l'Union africaine (UA) sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique est soumis à la Conférence de l'UA conformément à l'article 7 (q) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'UA. Le rapport couvre la période allant de la 29^{ème} Session ordinaire de l'UA, tenue à Addis Abeba, les 3 et 4 juillet 2017, à la 30^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'Union, qui se tiendra à Addis Abéba, les 28 et 29 janvier 2018. Le rapport couvre les activités entreprises par le CPS au cours de la période sous examen et donne un aperçu de l'état de la paix et de la sécurité sur le continent en ce qui concerne les situations de conflit et de crise, ainsi que de l'état de mise en œuvre de l'Architecture continentale de paix et de sécurité (APSA). Par ailleurs, les Conclusions du cinquième Séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique, "aider les nouveaux membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3) à se préparer à traiter les questions de paix et de sécurité sur le continent", tenue les 4 et 5 décembre 2017, à Livingstone, en Zambie, sont jointes au présent rapport pour approbation par la Conférence.

2. Le CPS est composé de quinze (15) membres ayant des droits égaux, conformément à l'article 5 (1) de son Protocole. Les membres actuels du CPS sont: Algérie, Botswana, Burundi, Tchad et Congo *, Égypte *, Kenya *, Niger, Nigéria *, Rwanda, Sierra Léone, Afrique du Sud, Togo, Ouganda et Zambie *¹. Conformément à l'Article 23 du Règlement intérieur du CPS, les membres du CPS ont assuré la présidence tournante du CPS sur une base mensuelle, suivant l'ordre alphabétique anglais de leurs noms. Au cours de la période sous examen, le Nigéria, l'Algérie, le Botswana, le Burundi, le Tchad et le Congo ont présidé le CPS de juillet à décembre 2017. L'Égypte assure la présidence du CPS en ce mois de janvier 2018.

3. Il convient de noter que le mandat des États membres du CPS élus pour un mandat de deux ans expirera le 31 mars 2018. Compte tenu de l'expiration du mandat des dix (10) membres du CPS, le Conseil exécutif, au cours de sa 32^{ème} Session ordinaire qui se tiendra à Addis Abéba, les 25 et 26 janvier 2018, élira dix nouveaux membres qui siègeront au Conseil, le 1^{er} avril 2018, conformément à la pratique du CPS.

4. Au cours de la période sous examen, le CPS a poursuivi ses efforts visant à répondre aux situations de conflit et de crise, y compris en entreprenant des missions sur le terrain dans certaines zones de conflit du continent.

¹ * Denotes PSC Members with a three-year term mandate

II. ACTIVITÉS DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE

5. Au cours de la période sous examen, le CPS est resté saisi des situations de conflit et de crise sur le continent, ainsi que des diverses questions thématiques liées à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. Dans ce contexte, le CPS a tenu cinquante (50) réunions au cours de la période sous examen, les réunions ont porté sur les situations de conflit/crise ci-après: le Burundi, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo (RDC), le Darfour (Soudan), la Guinée-Bissau, la Libye, le Mali/Sahel, la Somalie et le Soudan du Sud. Le CPS a également examiné les activités de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), de l'Opération UA/Nations unies au Darfour (MINUAD) et celles de la Force Multinationale Mixte pour la lutte contre Boko Haram dans le Bassin du Lac Tchad (CBLT). Par ailleurs, le CPS a examiné le développement de la Force africaine en attente (FAA), ainsi que la coopération entre l'UA et les arrangements de paix sous-régionaux, en particulier avec la FMM et la Force conjointe du Groupe G5 Sahel. Le CPS a également examiné la mise en œuvre du communiqué de la 455^{ème} réunion tenue à Nairobi (Kenya), le 2 septembre 2014, sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique. Par ailleurs, le CPS a suivi des communications trimestrielles sur les élections en Afrique, ainsi que des communications sur les activités des membres africains (A3) du Conseil de sécurité des Nations unies. En outre, le CPS a examiné et adopté les conclusions du 5^{ème} Séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité tenue à Livingstone, en Zambie, les 4 et 5 décembre 2017.

6. Le CPS a également tenu des réunions sur des questions thématiques, telles que la libre circulation des personnes; les enfants soldats; la réponse humanitaire aux victimes des activités terroristes; la situation de sécheresse et ses conséquences sur la paix et la sécurité en Afrique; la justice, la paix et la réconciliation; le rôle des femmes dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent en Afrique; le lien entre le terrorisme et la criminalité transnationales organisée en Afrique, la migration, le développement et la sécurité en Afrique, ainsi que sur les menaces à la paix et à la sécurité liées à la sante publique en Afrique. De même, le CPS a suivi des communications faites par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sur la situation humanitaire dans la région du Sahel et par la Commission des Nations unies pour la consolidation de la paix.

7. Le 4 septembre 2017, le CPS a lancé le mois de l'Amnistie en Afrique, conformément à la décision Assembly/AU/Dec.645 (XXIX) adoptée lors de la 29^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue les 3 et 4 juillet 2017, à Addis Abéba, qui a proclamé le mois de septembre de chaque année, jusqu'en 2020, "mois pour une Amnistie International" pour la remise et la collecte des armes légères et de petit calibre détenues illégalement. Au cours du même mois, et conformément aux articles 18 et 19 de son Protocole, le CPS a tenu une réunion consultative avec certains organes de l'UA dont les mandats comprennent les questions de paix et de sécurité en Afrique.

8. Au cours de la période sous examen, le CPS a entrepris deux missions sur le terrain. La première a été effectuée dans les pays du Bassin du Lac Tchad, du 27 au 31 juillet 2017, au cours de laquelle le Conseil a visité Yaoundé et Maroua au Cameroun, Ndjamena au Tchad, Diffa et Niamey au Niger, et Maiduguri et Abuja au Nigéria. La seconde mission a été effectuée en RDC du 22 au 26 octobre 2017. L'objectif principal de ces deux missions était d'écouter les parties prenantes sur le terrain et de recueillir des informations de première main sur les situations dans les pays du Bassin du Lac Tchad et en RDC, afin de permettre au Conseil de trouver les voies et moyens les meilleurs pour renforcer ses efforts pour trouver des solutions et mobiliser l'aide humanitaire nécessaire, en particulier dans les pays du Bassin du Lac Tchad, où Boko Haram a provoqué d'énormes dégâts.

9. Au cours de la période sous examen, le CPS a tenu une réunion ministérielle, le 20 septembre 2017, à New York, en marge de la 72^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations unies. Au cours de la réunion, le CPS a discuté de la situation au Soudan du Sud et a adopté un communiqué visant à aider les parties sud-soudanaises à trouver une solution au conflit dans leur pays. Conformément à l'article 17 de son Protocole, le CPS, a tenu avec le Conseil de sécurité des Nations unies une réunion informelle suivie de la 11^{ème} réunion consultative conjointe annuelle les 7 et 8 septembre 2017, à Addis Abéba, respectivement. Par la suite, les 16 et 17 novembre 2017, à Addis Abéba, le CPS a tenu ses 3^{ème} réunion conjointe et 10^{ème} réunion consultative annuelle conjointe avec le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne (COPS de l'UE), respectivement. Lors de ces réunions, les questions relatives à la paix et à la sécurité en Afrique, ainsi que le financement de l'Agenda paix et sécurité de l'UA et le renforcement du partenariat pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique ont été discutés. En outre, le 15 janvier 2018, le CPS a eu une session consultative interactive avec la Ligue des Etats Arabes dans le cadre du renforcement de leur dialogue sur les questions de paix et de sécurité en Afrique.

10. Les 4 et 5 décembre 2017, le CPS a organisé le cinquième Séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique "aider les nouveaux membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3) à se préparer à traiter les questions de paix et de sécurité sur le continent", à Livingstone, en Zambie. Il convient de rappeler que le but du Séminaire est de renforcer le rôle des A3, dans la promotion, le plaidoyer et la défense des positions africaines communes sur les questions de paix et de sécurité intéressant l'Afrique dans le processus de prise de décision du Conseil de sécurité des Nations unies.

11. Afin d'activer les organes subsidiaires et les sous-comités créés par le CPS en vertu de l'article 8, paragraphe 5, de son Protocole, le Comité des experts a organisé sa première retraite du 11 au 16 décembre 2017, à Musanze, au Rwanda, afin de réactiver ses activités et de s'acquitter de certaines tâches qui lui sont assignées par le CPS. Pendant la retraite, le Comité des experts, entre autres activités, a élaboré son programme d'activités annuel indicatif, afin d'assurer que le Comité continue d'appuyer activement le CPS dans sa mission. Les conclusions de la Retraite des Experts ont été adoptées par le CPS lors de sa 746^{ème} réunion tenue le 17 décembre 2018.

III. ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE:

A. SITUATIONS DE CONFLITS ET DE CRISE

I. Océan indien

Madagascar

12. La situation à Madagascar, au cours de la période sous examen, a été marquée par des développements importants sur les plans politiques, socio-économique et sécuritaire. Au plan politique, des progrès ont été enregistrés dans les préparatifs en vue des élections législatives et présidentielles, prévues avant la fin de l'année 2018. A cet égard, une réforme du cadre électoral initiée en 2016, est voie de parachèvement, avec une liste électorale provisoire, des projets de lois organiques relatives au régime général des élections et des référendums. Sur un budget électoral estimé à 12 944 865 dollars des Etats-Unis, 5 640 791 dollars ont été déjà mobilisés par la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Dans le cadre des efforts de l'UA visant à accompagner Madagascar sur la voie du renforcement des acquis en terme de stabilité et de réconciliation nationale, le Président de la Commission de l'UA a dépêché à Antananarivo, du 20 au 23 novembre 2017, l'ancien ministre l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, Haut Représentant de l'UA « pour Faire taire les armes en Afrique » pour entreprendre des consultations avec les autorités et les autres parties prenantes malgaches dans la perspective des prochaines échéances électorales. Au cours de ces consultations, le Haut Représentant a notamment mis l'accent sur le renforcement sur le renforcement de la confiance et du dialogue entre toutes les parties prenantes sur un certain nombre de questions liées au processus électoral, à la constitution de la réconciliation nationale. A la suite de la mission de l'UA, le dialogue a repris entre les acteurs malgaches sur les projets de textes électoraux précités, avant leur soumission à l'Assemblée nationale.

13. La période sous-examen a été aussi marquée par une certaine tension politique relative au projet du pouvoir en place de réviser la Constitution, en particulier en ses articles sur l'éligibilité des anciens Présidents de la République de Madagascar. Quant à l'opposition, elle souhaite le respect de la constitution en l'état et accuse le pouvoir de manipulation et de manœuvres visant à reporter les élections. Sur l'éligibilité des anciens présidents pour la prochaine présidentielle, le Ministre de la Justice de Madagascar a affirmé, le 9 janvier 2018, que la décision rendue par défaut, le 28 août 2010, par le Tribunal correctionnel d'Antananarivo à l'encontre de M. Marc Ravalomanana, dans le cadre des tueries du 7 février 2009, reste valable et que l'ancien chef de de l'Etat se verra notifier condamnation. Une telle condamnation remettrait en cause l'éligibilité de l'ancien Président Ravalomanana, dont les partisans ont affirmés leur détermination à s'opposer à toute invalidation de la candidature.

14. Sur le plan socio-économique, Madagascar a regagné la confiance de ses partenaires économiques bilatéraux ou multilatéraux. Cependant, ces progrès restent fragiles, du fait de l'instabilité sociale et de la persistance de l'insécurité liée notamment au vol de bétail aux divers trafics en particulier de ressources naturelles rares du pays.

15. Dans ce contexte, la Conférence pourrait exhorter les parties malgaches à privilégier le consensus, par le dialogue, dans le cadre de l'organisation des prochaines élections et, en particulier, à conclure auparavant un accord politique en vue de créer les conditions d'une atmosphère politique sereine en vue d'élections apaisées, libres, transparentes, crédibles et dont les résultats seraient acceptées par tous ; exhorter les autorités malgaches à surseoir à la révision de la Constitution dans le contexte actuel; encourager la Commission, à entreprendre, dans les meilleurs délais possibles, une mission pré-électorale à Madagascar et à mettre à la disposition de ce pays des experts pour assister dans l'élaboration d'un code de bonne conduite et la mise en place d'un processus électoral crédible ; lancer un appel aux partenaires de Madagascar pour qu'il apporte un appui financier au processus électoral ; féliciter le Président de la Commission pour ses efforts visant à accompagner Madagascar et encourager son Haut Représentant pour poursuivre ses efforts.

II. Corne de l'Afrique

16. Il convient de rappeler que dans nombres de ses décisions, la Conférence a appelé à une approche holistique des défis dans la région de la Corne de l'Afrique. Le CPS, dans le communiqué [PSC/AHG/COMM2./(CCCXCVII)] de sa 397^{ème} réunion tenue le 23 septembre 2013, à New York, au niveau des chefs d'Etats et de gouvernement, a appelé le Groupe de mise en oeuvre de haut niveau de l'UA sur le Soudan et le Soudan du Sud et, en appui aux efforts de l'IGAD, à promouvoir une approche régionale et holistique des défis à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement dans la Corne de l'Afrique y compris à travers la tenue d'une conférence. La Commission, sous les auspices du Groupe de mise en oeuvre, et en étroite collaboration avec l'IGAD, a organisé une réunion consultative stratégique sur la Corne de l'Afrique, du 8 au 10 octobre 2017, à Khartoum, au Soudan, pour faciliter un échange d'idées sur les défis à long terme et les dynamiques en cours dans la Corne de l'Afrique et lancer un processus consultatif visant à élaborer un agenda commun pour la paix et la sécurité régionales dans la Corne de l'Afrique. La réunion, qui s'inscrit dans une série de processus consultatifs stratégiques devant aboutir à l'élaboration d'une stratégie régionale pour la paix et la sécurité dans la Corne de l'Afrique, a rassemblé un groupe restreint de décideurs, de spécialistes et d'experts. L'objectif primordial du processus consultatif est de parvenir à une compréhension commune des défis actuels et ceux émergents auxquels la région est confrontée, et à une appropriation commune des problèmes et des stratégies nécessaires pour y faire face, sous le leadership de l'UA.

Soudan du Sud

17. Au **Soudan du Sud**, la situation politique, sécuritaire, économique et humanitaire a continué de se détériorer, ce qui a eu de graves répercussions sur la vie des citoyens. En conséquence, le 20 septembre 2017, le CPS de l'UA s'est réuni à New York et a délibéré sur la situation au Soudan du Sud. Le CPS a réitéré sa conviction que l'Accord sur le règlement du conflit au Soudan du Sud (ARCSS) reste la seule option viable pour relever les défis politiques, sociaux, économiques et sécuritaires actuels auxquels le Soudan du Sud est confronté et parvenir à une paix durable. Le Conseil a félicité l'IGAD, en particulier pour le communiqué de son 31^{ème} Sommet Extraordinaire, ainsi que pour les communiqués du Conseil des Ministres de l'IGAD, tenus les 2 et 24 juillet 2017, respectivement. Le CPS a réitéré son appui au processus conduit par l'IGAD et à la tenue du Forum de Revitalisation de Haut niveau (HLRF), qui, pour le Conseil, représente une opportunité unique pour le Soudan du Sud de parvenir à une paix et à une stabilité durables. Le Conseil a également exhorté la Commission de l'UA à élaborer d'urgence des mesures possibles et à les soumettre au Conseil d'ici décembre 2017, mesures qui pourraient être imposées à tous ceux qui continuent d'entraver les efforts visant la restauration de la paix et de la sécurité au Soudan du Sud. Il a également noté que les mesures en faveur de la justice doivent être accompagnées par la paix, la réconciliation et l'apaisement, en gardant à l'esprit la complémentarité de ces processus.

18. S'agissant de l'initiative du Dialogue national lancé par le Président Salva Kiir Mayardit, il convient de remarquer que le processus semble avoir surmonté le scepticisme initial lors de son lancement en mai 2017. Le Comité directeur du Dialogue a continué à déployer des efforts pour impliquer les communautés locales et les autres personnes vivant à l'étranger, notamment en Ethiopie, au Kenya, au Soudan et en Ouganda. Dr Riek Machar du Mouvement de libération du peuple du Soudan-dans l'opposition [SPLM-IO] a refusé de rencontrer les représentants du Dialogue au motif que le calendrier et la structure du Dialogue national n'étaient pas en phase avec l'urgence des problèmes. Les chefs du SPLM [anciens détenus politiques] étaient également réticents et considéraient le processus comme prématuré. D'autres parties prenantes en exil se sont interrogées sur l'intention et le programme du Président Kiir concernant l'idée d'un dialogue en pleine guerre.

19. Une évaluation du processus de mise en œuvre de l'ARCSS par la Commission conjointe de suivi et d'évaluation [JMEC] présidée par l'ancien Président du Botswana, S.E. Festus Mogae, a montré un large écart entre les espoirs et les progrès réels accomplis dans l'ARCSS, après plus de deux ans de mise en œuvre. Le Gouvernement d'unité nationale de transition (ToGNU), qui a participé au processus d'évaluation, n'était pas d'accord avec les conclusions et a soumis sa propre évaluation. Malgré les désaccords entre le ToGNU et la JMEC, l'évaluation a été utile aux préparatifs du HLRF de l'IGAD et aux sommets et réunions ultérieurs de l'IGAD, qui ont abouti à la 59^{ème} Session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'IGAD, tenue en décembre 2017, à Addis Abéba. Il convient de noter que le processus du HLRF a entrepris de nombreuses consultations avec les parties sud soudanaises et reçu des observations écrites d'un ensemble d'acteurs de l'intérieur et de l'extérieur du Soudan du Sud. Entre autres

questions soulevées, la nécessité d'un cessez-le-feu permanent, d'un calendrier révisé pour la mise en œuvre de l'ARCSS, la restructuration des 32 nouveaux États, la renégociation du partage du pouvoir, ont figuré parmi les points communs des consultations du HLRF.

20. Le processus de création de la Cour hybride du Soudan du Sud a enregistré quelques progrès. À la suite des discussions, en août 2017, avec le Haut Représentant de l'UA, l'ancien Président Alpha Omar Konare, le ToGNU a finalisé les projets de Protocole d'Accord et de Statut de la Cour, qui ont été soumis au Conseil des Ministres par le Ministère de la Justice et des Affaires constitutionnelles en novembre 2017. Le 15 décembre, la Commission de l'UA a été informée par le Ministère de la Justice et des Affaires constitutionnelles du Soudan du Sud que les deux documents ont été approuvés par le Conseil des Ministres lors de sa réunion du 13 décembre 2017. La Commission de l'UA est en train de mettre en place les arrangements nécessaires pour la signature conjointe par la Commission et le Gouvernement, avant qu'une loi ne soit présentée à l'Assemblée nationale de transition pour adoption. Au moment de la finalisation du présent rapport, les observations faites par le Cabinet n'ont pas encore été intégrées dans le projet de loi.

21. Les conditions sécuritaires dans le pays demeurent une source de préoccupation majeure. Il y a eu une intensification de la violence clanique et intercommunautaire dans la région de Bahr El Ghazal au nord-ouest, dans le Haut-Nil au Nord-Est et en Equatoria au Sud en mai 2017. En octobre 2017, des tensions entre le Président Salva Kiir et son ancien chef d'État-major général, le Général Paul Malong Awan, se sont aggravées suite au limogeage de ce dernier en mai 2017. En novembre, le Général Malong, libéré de sa résidence surveillée, est parti pour Nairobi, au Kenya, mettant fin à des semaines d'impasse politique et sécuritaire. En septembre 2017, le ToGNU et la MINUSS sont parvenus à un accord sur le déploiement de la Force de protection régionale (FPR), et le déploiement des troupes a commencé.

22. Le Président ougandais Yoweri Museveni, à la demande du Président Salva Kiir, a poursuivi ses efforts visant à faciliter la réunification des factions du SPLM, notamment le SPLM-dans le Gouvernement (IG), le SPLM-dans l'opposition (IO) et les détenus politiques du SPLM (FPD). En novembre 2017, l'Ouganda et l'Égypte ont collaboré aux efforts visant à réunir les différentes factions du SPLM au Caire, en Égypte. Le Président Yoweri K. Museveni et le Président Abdel Fattah el-Sisi, à la demande du Président Salva Kiir, ont poursuivi leurs efforts pour faciliter la réunification des factions du SPLM, notamment les SPLM-Gouvernement (IG), le SPLM dans l'Opposition (IO) et la frange SPLM des anciens détenus politiques (FPD). Ces efforts ont conduit à la signature de la Déclaration du Caire, le 16 novembre 2017, et à l'Accord d'Entebbe du 15 décembre 2017, qui ont défini la feuille de route du processus de réunification du SPLM, sur la base de l'Accord d'Arusha de janvier 2015.

23. Dans l'intervalle, la visite du Président Kiir au Soudan, le 31 octobre 2017, a contribué aux efforts visant à assurer la paix et des relations harmonieuses entre les deux pays. En novembre 2017, le Président Hassan Al Bashir s'est rendu en Ouganda et les

deux pays se sont engagés à déployer des efforts pour parvenir à la paix au Soudan du Sud.

24. La situation humanitaire reste également très préoccupante, compte tenu de l'impact négatif du conflit en cours sur la population civile. Près de 2 millions de personnes étaient toujours déplacées dans leur propre pays en décembre 2017, deux autres millions dans les pays voisins en tant que réfugiés, et 210.000 dans les camps de protection des civils de la MINUSS. Les besoins de financement humanitaire du Soudan du Sud restent élevés, évalués à 1 milliard de dollars pour 2017.

25. Le Haut Représentant de l'UA pour le Soudan du Sud, S.E. Alpha Omar Konare a poursuivi son engagement diplomatique dans la poursuite du processus de paix. Entre août et novembre 2017, le Haut Représentant a tenu des consultations en Afrique du Sud, au Tchad, en Éthiopie et aux États-Unis d'Amérique. Dans le cadre des consultations, le Haut Représentant a plaidé en faveur de l'engagement proactif du Comité ad hoc de haut niveau de l'UA pour le Soudan du Sud, compte tenu de son importance stratégique pour le processus de paix au Soudan du Sud. En conséquence, le Comité ad hoc a tenu deux réunions, le 20 novembre 2017 et le 18 janvier 2018 respectivement, à Addis Abéba, au niveau des représentants permanents auprès de l'UA. Ces réunions ont discuté de l'évolution de la situation au Soudan du Sud et examiné les voies par lesquelles le Comité pourrait renforcer l'appui au processus conduit par l'IGAD et soutenir l'action du Haut Représentant pour le Soudan du Sud dans les cadres de son mandat. Les membres du Comité ad hoc de haut niveau ont par la suite participé à des réunions d'information sur le Forum de revitalisation de l'IGAD organisé par le Président de l'IGAD en novembre et décembre 2017, ainsi qu'en janvier 2018. Par ailleurs, le Haut Représentant s'est rendu en République du Congo pour des consultations avec le Président Denis Sassou Nguesso sur le rôle que son pays pourrait jouer dans l'assistance à apporter aux membres du SPLM-IO en exil, qui se sont enfuis de Juba avec Dr. Riek Machar.

26. C'est à la suite de larges consultations avec toutes les parties prenantes au Soudan du Sud que la première phase du Forum de revitalisation de haut niveau sur l'Accord pour la résolution du conflit au Soudan du Sud, sous la conduite de l'IGAD, s'est tenue à Addis Abéba, du 18 au 21 décembre 2017. Au cours de cette session, le Président de la Commission de l'UA a lancé un appel à toutes les parties sud soudanaises à saisir pleinement cette unique opportunité que leur offre l'IGAD et à s'engager solennellement et sincèrement à mettre fin immédiatement à la violence et à accélérer la marche vers la paix et la réconciliation. Malgré la signature, le 21 décembre 2017, de l'Accord pour la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire, qui a suscité beaucoup d'espoir au sein des populations en détresse, ainsi que dans la communauté internationale. Il est regrettable de constater que les acteurs sud soudanais, une fois de plus, n'ont pas honoré leurs engagements énoncés dans l'Accord. Plus de morts et de déplacés continuent d'être enregistrés avec l'éclatement de combats dans différentes parties du pays, immédiatement après la signature de l'Accord. Au vu des préoccupations grandissantes en ce qui concerne l'engagement effectif des parties à respecter l'Accord et face aux persécutions croissantes contre les populations civiles, le

Président de la Commission et le Secrétaire général des Nations unies ont publié, le 12 janvier 2018, une déclaration commune condamnant les violations de l'Accord et appelant les parties sud soudanaises à cesser immédiatement les hostilités, à s'abstenir de toute nouvelle opération militaire et à respecter scrupuleusement leurs engagements. De manière plus décisive, ils ont réaffirmé leur intention de soutenir l'imposition de mesures, en application du communiqué du CPS du 20 septembre 2017, au cas où, les parties continueraient à violer l'Accord.

27. La Conférence pourrait se féliciter de la signature, le 21 décembre 2017, par les parties prenantes sud soudanaises d'un Accord pour la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire. La Conférence pourrait féliciter l'IGAD pour son rôle dirigeant dans le Forum de Revitalisation de haut Niveau, qui représente une unique opportunité en vue de la mise en œuvre de l'Accord pour la résolution du conflit au Soudan du Sud, dans le cadre du communiqué de la 720^{ème} réunion du CPS tenue, au niveau ministériel, à New York, le 20 septembre 2017. La Conférence pourrait exprimer son appréciation à l'IGAD et au Président de la Commission pour leurs efforts qui ont permis de parvenir à ces résultats sur la voie de la recherche d'une solution durable au conflit qui continue de dévaster le Soudan du Sud. La Conférence pourrait exprimer sa profonde préoccupation face aux violations répétées de l'Accord de cessation des hostilités par les parties entraînant ainsi une nouvelle détérioration de la situation humanitaire née du conflit en cours et exhorter toutes les factions belligérantes à mettre fin immédiatement à toutes les actions militaires et à respecter scrupuleusement leurs engagements, tels que contenus dans l'Accord du 21 décembre 2017. La Conférence pourrait féliciter le Haut Représentant de l'UA pour le Soudan du Sud, S.E. Alpha Oumar Konare, ancien Président du Mali et le Président de la Commission conjointe de suivi et d'évaluation [JMEC], S.E. Festus Mogae, ancien Président du Botswana, pour leurs efforts collectifs en vue de la mise en œuvre de l'ARCSS. La Conférence pourrait se féliciter de efforts déployés par les Présidents Yoweri K. Museveni d'Ouganda et Abdel Fattah el-Sisi d'Egypte qui ont abouti à la Déclaration du Caire et à l'Accord d'Entebbe visant à réunifier le Mouvement pour la libération du peuple du Soudan (SPLM). Par ailleurs, la Conférence pourrait féliciter le Gouvernement d'unité nationale de transition (ToGNU) pour la coopération apportée en vue de la mise en place de la Cour hybride du Soudan du Sud, et demander à la Commission de l'UA, conjointement avec le ToGNU, de parachever le processus dans les meilleurs délais. La Conférence pourrait exhorter à l'unité de vue et d'objectif pour le règlement du conflit au Soudan du Sud et encourager les efforts coordonnés entre l'UA, l'IGAD et les Nations unies à cette fin. La Conférence pourrait saluer le rapprochement entre la République du Soudan du Sud et le Soudan dans les efforts en cours pour parvenir à la réalisation de l'objectif de deux Etats vivant en paix, dans le cadre de l'Accord de coopération de 2012.

Soudan: Darfour

28. La situation sécuritaire **au Darfour** continue de s'améliorer, même si certains défis persistent. Conformément à la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité des Nations unies, une mission d'évaluation conjointe UA-Nations unies a été effectuée au Darfour, du 7 au 17 novembre 2017, pour évaluer les progrès accomplis dans la première phase

de la reconfiguration de l'Opération hybride UA-Nations unies au Darfour (MINUAD). La mission a conclu qu'à l'exception de la création de la Force opérationnelle du Djebel Marra (FOIJ) à Golo, dans le Darfour central, la première phase de la reconfiguration a progressé comme prévu, avec quelques difficultés. L'ensemble des onze (11) sites d'équipe ont été fermés, comme prévu, en avance sur le calendrier, et transférés au Gouvernement du Soudan. En outre, trois bataillons d'infanterie au total ont été rapatriés et deux bataillons d'infanterie précédemment affectés à la Mission n'ont pas été déployés. Au moment de la finalisation du présent rapport, le nombre total de bataillons d'infanterie s'élevait à 11 contre 16 auparavant.

29. Le retrait des forces de la MINUAD des communautés où étaient stationnés des bataillons n'a pas eu d'impact négatif évident et, dans la plupart des cas, les forces de sécurité du Gouvernement soudanais, y compris la police, avaient déjà été déployées pour éviter tout vide à la suite du départ des unités de la MINUAD. Par ailleurs, le Gouvernement soudanais a coopéré dans tous les domaines de la reconfiguration de la MINUAD. En ce qui concerne la création de la base d'opérations temporaire (TOB) à Golo, le Gouvernement n'a pas encore alloué le terrain. Au vu des changements que la reconfiguration actuelle entraîne dans l'accomplissement du mandat de l'Opération, la mission d'évaluation de l'UA a recommandé que, lors du renouvellement du mandat de la MINUAD en juillet 2018, les priorités de la Mission doivent être révisées, afin de tenir compte des réalités émergentes. Il a également été recommandé d'aider l'UA à engager des efforts de reconstruction et de développement post-conflit au Darfour pour pérenniser la paix naissante.

30. A mesure que les efforts se poursuivent pour obtenir un cessez-le-feu permanent entre le Gouvernement et les mouvements rebelles au Darfour, les parties continuent d'annoncer une prolongation de leurs cessations unilatérales temporaires d'hostilités. En octobre 2017, le Gouvernement a prolongé sa cessation unilatérale des hostilités jusqu'au 31 décembre 2017 et, plus récemment, il l'a encore prorogé de six mois. Le Mouvement de libération du Soudan/Minni Minawi (SLM/MM) et le Mouvement pour la justice et l'égalité-Gibril (JEM/G) ont également prolongé leurs cessations unilatérales d'hostilités pendant deux mois du 30 novembre 2017 au 31 janvier 2018.

31. Dans l'intervalle, le Gouvernement soudanais a lancé son programme de collecte d'armes sous la coordination du Vice-Président Hassabo Mohammed Abdel Rahman. Le programme a été mis en œuvre simultanément dans les cinq États du Darfour. Un élément clé du programme de collecte d'armes est le resserrement des frontières avec les pays voisins pour s'assurer que les armes ne filtrent pas pendant ou après l'achèvement du programme.

32. En ce qui concerne les deux régions du Nil bleu et du Kordofan méridional, le Mouvement de libération du peuple du Soudan-Nord (SPLM-N) est en crise depuis mars 2017, ce qui a entraîné le remplacement de son ancien Président, Malik Agar et la nomination d'un nouveau chef, Abdulaziz Al-Hilu, en octobre 2017. Les nouveaux dirigeants ont pris contact avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA et confirmé que Malik Agar et Yasir Arman, respectivement Président et Secrétaire général,

n'étaient plus les leaders du Mouvement et les négociateurs de paix. Le Groupe de haut niveau a facilité au moins deux consultations informelles avec les représentants des nouveaux dirigeants en août et en novembre 2017, pour discuter de la voie à suivre et envisager de mener de nouvelles consultations sur la reprise des négociations de paix sur les deux Régions.

33. Il convient de rappeler que, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a annoncé son intention de lever les sanctions économiques imposées au Soudan. Le 6 octobre 2017, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a levé les sanctions économiques imposées au Soudan, en annonçant la révocation des décrets de 1997 et 2006, mettant ainsi fin à plus de 20 ans de sanctions économiques et commerciales contre le Soudan. Toutefois, le Soudan reste sur la liste des pays encore considérés comme des États soutenant le terrorisme, ce qui l'empêche d'accéder à l'aide américaine et à l'allègement de la dette internationale, deux éléments nécessaires pour alléger le fardeau de la dette au Soudan. L'Union africaine a salué la levée des sanctions et a appelé au retrait du Soudan de la liste des États soutenant le terrorisme.

34. Dans l'intervalle, le processus politique général au Soudan continue d'évoluer positivement. Le Premier Vice-Président et Premier Ministre, Bakri Hassan Saleh, et le Haut Comité chargé de la mise en œuvre des conclusions du Dialogue ont continué d'impulser la révision constitutionnelle, une des principales conclusions du dialogue national. À cet égard, le processus de sensibilisation aux élections générales nationales de 2020 a déjà commencé.

35. S'agissant des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, les Présidents Omar al-Bashir et Salva Kiir se sont rencontrés à Khartoum, début novembre 2017, afin de renforcer les liens bilatéraux entre les deux pays. Ils ont renouvelé leur engagement à mettre en œuvre les différents accords qu'ils ont signés en 2012, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA, en particulier en ce qui concerne la promotion du bon voisinage et les questions frontalières et sécuritaires.

36. Compte tenu de ce qui précède, la Conférence pourrait féliciter la MINUAD pour les progrès accomplis dans la première phase de l'exercice de reconfiguration et l'exhorter à assurer que la deuxième phase soit également achevée en juin 2018, conformément au calendrier défini par les communiqués du CPS et résolutions du Conseil de sécurité pertinents. La Conférence pourrait souligner la nécessité de veiller à ce que la prochaine revue du mandat de la MINUAD, en mars 2018, traduise les changements sur le terrain, afin d'assurer que les priorités de la Mission correspondent aux réalités du terrain, y compris le soutien si nécessaire à la reconstruction et à la stabilisation, conformément à la recommandation de la mission d'évaluation de l'UA/Nations unies. En outre, la Conférence pourrait encourager le Soudan et le Soudan du Sud à approfondir leur coopération pour renforcer les relations de bon voisinage et lutter contre l'insécurité aux frontières. La Conférence pourrait également appeler à un engagement plus fort de toutes les parties pour le règlement des questions relatives aux deux Régions du Nil bleu et du Kordofan méridional, ainsi qu'à Abyei.

Somalie

37. La période sous examen a été marquée par des développements importants dans le paysage politique en **Somalie**, en ce qui concerne la formation de l'État et les relations entre le Gouvernement fédéral de Somalie (FGS) et les États membres fédéraux (FMS), le processus de révision de la Constitution, l'État de Galmudug et Ahlu Sunna Wa Jamaa (ASWJ) et la préparation des élections de 2020 au suffrage universel. Même si la réunion consultative de haut niveau de neuf jours tenue à Mogadiscio, en novembre 2017, et présidée par le Président somalien, n'a pas permis de résoudre les difficultés auxquelles ont été confrontés le FGS et les FMS, elle a facilité l'Accord entre les dirigeants du FGS et des FMS en ce qui concerne les questions de partage du pouvoir et des ressources au cours des six prochains mois. Néanmoins, la réunion s'est accordée sur six questions cruciales, à savoir: améliorer la sécurité dans le pays et éliminer le terrorisme; promouvoir un système fédéral dans le pays; accélérer la révision de la Constitution dans le cadre d'une approche unifiée; le processus électoral de 2020; renforcer la coopération entre le FGS et les FMS, ainsi que les projets de développement et l'aide humanitaire. En outre, au cours de la réunion, la question cruciale de l'intégration des forces de sécurité dans le cadre d'une armée nationale unifiée, basée sur une contribution proportionnelle des FMS, conformément à l'Architecture de sécurité nationale, a été également soulignée.

38. En ce qui concerne la Constitution, la Convention constitutionnelle nationale (CCN), tenue du 8 au 10 octobre 2017, supposée lancer officiellement le processus de révision de la Constitution, n'a pas pu surmonter les différends entre le FGS et les FMS. Les FMS, la Commission indépendante d'examen et de mise en œuvre constitutionnelle (ICRIC) et le Comité conjoint de contrôle parlementaire (JPOC) ont boycotté le processus après sept mois d'efforts couronnés de succès avec de nombreuses consultations avec les FMS par le Ministère des Affaires constitutionnelles. Le communiqué en 16 points de la réunion de Kismaayo tenue en octobre 2017, pour renforcer la coopération régionale et la position commune entre les FMS et le FGS n'a pas été suivi d'effets, en ce qui concerne les questions sécuritaires, politiques, de fédéralisme et de réconciliation.

39. En effet, les frictions politiques au sein du FGS, et entre le FGS et les FMS, risquent de saper la coopération politique et, partant, détériorer la cohésion nationale du pays. Les divergences au sein du FGS ont été révélées par une série d'incidents très médiatisés, y compris l'exclusion par le Premier ministre des Ministres de l'Intérieur et de la gestion humanitaire et des catastrophes du nouveau Comité national d'urgence du pays, les démissions du Ministre de la Défense et du chef d'Etat-major des Armées en octobre 2017, le limogeage du chef de la police somalienne et de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité en octobre, en raison, semble-t-il, de leurs désaccords persistants qui ont eu un impact négatif sur les efforts de réforme du secteur de la sécurité publique. La crise politique à Galmugud et dans le Sud-Ouest, associée à des différends persistants entre le FGS et les FMS, entrave également les efforts visant à mettre en place une robuste Architecture nationale de sécurité, ainsi que la Feuille de route politique. Ces différends pourraient relancer les conflits claniques et compromettre les avancées politiques enregistrées à ce jour.

40. Il convient également de noter que l'impact de la crise du Golfe continue d'être une menace pour la cohésion nationale de la Somalie, car certains FMS ont décidé de s'opposer à la position de neutralité du FGS. Face à ces tensions politiques internes, la création d'un Comité par le Sénat (Chambre haute), le 23 octobre 2017, pour tenter de dissiper ces tensions qui minent la cohésion nationale est un pas dans la bonne direction.

41. La situation sécuritaire en Somalie continue d'être une source de profonde préoccupation pour l'UA, avec de nouveaux défis au cours de la période sous examen. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a accompli des progrès significatifs dans l'atténuation de la menace posée par Al Shabaab, et a récupéré, à ce jour, environ 80% du territoire national. Cela a permis la création d'un environnement propice à une bonne progression dans le processus politique, tant au niveau fédéral qu'à celui des États membres fédéraux. Conformément à sa stratégie de désengagement, l'AMISOM a commencé à transférer certaines grandes responsabilités dans le domaine de la sécurité à l'Armée nationale somalienne (ANS) et a engagé la réduction progressive de ses troupes. Entre octobre et décembre 2017, 1000 soldats de l'AMISOM sont retournés dans leur pays. Cependant, la lenteur dans l'opérationnalisation des Forces nationales de sécurité somaliennes (SNSF) est une source de grave préoccupation, car affectant invariablement le calendrier de désengagement de l'AMISOM.

42. Malgré les progrès accomplis par l'AMISOM et l'Armée nationale somalienne, Al Shabaab conserve toujours la capacité de déstabiliser le Gouvernement fédéral de Somalie (FGS), comme en témoignent les deux attaques majeures à Mogadiscio en octobre 2017. Plus particulièrement, l'attentat terroriste meurtrier du 14 octobre 2017, dans lequel plus de 500 personnes ont été tuées et de nombreux autres blessés, démontre qu'al-Shabaab continue de conserver ses capacités à mener une guerre asymétrique. Le groupe terroriste a également démontré dans une série d'attaques offensives et plusieurs assassinats de fonctionnaires du FGS, qu'il reste une menace majeure pour la paix et la stabilité en Somalie.

43. La Conférence sur la sécurité en Somalie et le Forum de partenariat sur la Somalie, qui se sont tenus les 4 et 5 décembre à Mogadiscio, ont permis à la région, à l'UA et à tous les partenaires de réaffirmer leur soutien aux efforts visant à assurer la sécurité et la stabilité en Somalie.

44. La situation humanitaire en Somalie continue d'être une préoccupation majeure et nécessite une attention soutenue. Sur l'ensemble de la Somalie, plus de deux millions de personnes sont actuellement déplacées, dont un million dans des conditions prolongées et un million supplémentaire en 2017, parmi lesquels, 874.000 personnes l'ont été du fait de la sécheresse et 188.000 de celui du conflit. En outre, 6,2 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire. Les précipitations au cours des trois derniers mois de 2017 ont été inférieures à la moyenne et réparties de manière erratique, ce qui en fait la quatrième saison des pluies consécutive sans précipitations. Bien que le financement de l'intervention humanitaire à grande échelle ait été mis à profit en 2017, une assistance à grande échelle continue est nécessaire tout au long de 2018 pour prévenir les pertes en vies humaines et protéger les moyens de subsistance. Cependant, il convient d'accorder

une attention particulière au renforcement de la résilience et au règlement de la crise humanitaire chronique en Somalie, ainsi qu'à la recherche de solutions durables pour les communautés en situation de crise prolongée.

45. La Conférence pourrait saluer les progrès accomplis à ce jour dans la lutte contre le groupe terroriste Al-Shabaab, grâce aux efforts conjoints de l'AMISOM et des Forces nationales de sécurité somaliennes (SNSF), tout en prenant note des capacités sans précédent d'al-Shabaab. La Conférence pourrait encourager l'AMISOM à rester déterminée et résolue à s'acquitter de son mandat jusqu'à ce que le groupe terroriste Al-Shabaab soit complètement éliminé et que la Somalie soit pacifiée. A cet égard, la Conférence pourrait souligner l'urgence de doter l'AMISOM de capacités nécessaires, y compris des multiplicateurs de force, et réaffirmer fermement la nécessité de mettre à la disposition de l'AMISOM un financement prévisible et durable, en vue de lui permettre de s'acquitter plus efficacement de son mandat, conformément aux conclusions de la revue conjointe UA-Nations unies conduite en mai 2017, et dans l'esprit du Cadre conjoint UA-Nations unies- pour un partenariat renforcé pour la paix et la sécurité, signé le 19 avril 2017. La Conférence pourrait également renouveler l'engagement de l'UA en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Somalie, en tenant compte du nouveau système politique et sécuritaire dans le pays et la région, depuis le déploiement de l'AMISOM en 2007, et réaffirmer son plein soutien aux autorités et au peuple somaliens, ainsi que sa détermination à ne ménager aucun effort en faveur de la paix, de la sécurité et de la réconciliation en Somalie.

III. Grands Lacs

République Démocratique du Congo (RDC)

46. Les dissensions relatives à la mise en œuvre de l'Accord du 31 décembre 2016, y compris la mise en place des institutions créées aux termes de l'Accord, les mesures de confiance, en particulier la libération des prisonniers politiques, ainsi que la date de la tenue des élections, ont continué d'alimenter la tension en RDC, tout au long de la période sous examen. Le CPS de l'UA, lors de sa 712^{ème} réunion, le 23 août 2017, avait lancé un appel à tous les acteurs politiques et sociaux congolais, afin de conforter le processus institutionnel pour assurer une transition politique fructueuse, ainsi que l'établissement de conditions favorables à l'organisation d'élections libres, transparentes et crédibles. De même le Conseil avait souligné la nécessité de renforcer le rôle politique de l'UA dans la recherche d'une solution à la crise en RDC.

47. C'est ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre du Communiqué de la 712^{ème} réunion du CPS, le Président de la Commission, a entrepris une visite de travail, à Kinshasa, du 28 septembre au 1^{er} octobre 2017, accompagné du Commissaire de l'UA aux Affaires Politiques. Au cours de sa visite, il s'est, entre autres, entretenu avec le Président Joseph Kabila Kabange, les principaux acteurs de la vie politique et sociale congolaise, ainsi qu'avec plusieurs acteurs internationaux, dont le groupe des Ambassadeurs africains. Conformément à la Constitution et à l'Accord du 31 décembre 2016, il a vivement encouragé toutes les parties prenantes congolaises à maintenir le

dialogue afin de surmonter leurs divergences et de créer un environnement politique propice au déroulement d'un processus électoral apaisé et consensuel.

48. Par la suite, le Conseil a effectué une mission à Kinshasa et à Kananga, dans la Province du Kasaï central, du 22 au 26 octobre 2017, pour évaluer la situation politique dans le pays, en particulier les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord du 31 décembre 2016, et évaluer les efforts subséquents déployés en vue du processus électoral. Le CPS a également procédé à une évaluation de la situation sécuritaire et humanitaire dans le pays, notamment à Kananga. Dans l'intervalle, le Président de la Commission a pris part à la 8^{ème} réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la Paix, la Sécurité et la Coopération pour la RDC et la région et au 7^{ème} Sommet ordinaire de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), à Brazzaville, le 19 octobre 2017. Le Commissaire à la Paix et à la Sécurité a pris part à la réunion des Ministres des Affaires étrangères des pays signataires dudit Accord-cadre, le 17 octobre 2017, à Brazzaville. A cet égard, il convient de se féliciter de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies, à partir d'une initiative conjointe des A3, de la résolution 2389 (2017) réitérant la nécessité du respect des engagements souscrits dans le Cadre de coopération de la région des Grands Lacs.

49. Ces différentes réunions ont permis de souligner la nécessité pour l'UA, la région des Grands Lacs, les Nations unies et d'autres partenaires de conjuguer leurs efforts afin d'encourager les acteurs congolais à privilégier le dialogue pour préserver la paix et la stabilité dans leur pays ainsi que l'urgence de coordonner les efforts afin d'apporter un appui cohérent et effectif à la RDC pour l'organisation des élections et pour une transition pacifique.

50. Le 5 novembre 2017, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a publié le calendrier électoral fixant l'organisation combinée des élections présidentielle, législatives et provinciales, le 23 décembre 2018. Malgré la publication du calendrier électoral, une frange d'acteurs politiques de l'opposition et des activistes de la société civile ont continué d'appeler à des manifestations dans tout le pays afin d'obtenir le départ du Président Joseph Kabila avant le 31 décembre 2017. Ces manifestations ont été émaillées de violences, d'incidents et d'arrestations comme à Kinshasa, le 30 novembre 2017. Un accès de violence et de tension a été enregistré au cours du mois de décembre 2017. La marche du 31 décembre 2017 lancée par des laïcs catholiques, pour, disent-ils, obtenir du Président Joseph Kabila, son engagement à quitter le pouvoir, a été dispersée par la police congolaise. La tension s'est ravivée depuis lors dans le pays et une controverse s'est installée au sujet des morts que la répression par la police aurait causés. Plusieurs responsables catholiques ont dénoncé un usage abusif de la force par la police. L'UA et les Nations unies ont demandé aux autorités congolaises de diligenter des enquêtes quant aux événements du 31 décembre 2017. Au moment de la finalisation du présent rapport, la tension restait encore palpable entre le pouvoir et le clergé catholique.

51. La publication du calendrier électoral a mis à jour les défis particulièrement importants auxquels la CENI reste confrontée dans la conduite de l'ensemble du processus électoral. Ces défis sont liés à la logistique, au financement, à la sécurité et à la finalisation du cadre juridique des élections. Les défis en question ont fait l'objet des réunions de concertation des Garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région, à Addis Abéba, respectivement, le 9 novembre 2017, entre le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en RDC et Chef de la MONUSCO et l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la région des Grands Lacs, et le 22 novembre 2017, avec la participation de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la CIRGL. Les deux réunions ont souligné la nécessité pour les Garants de l'Accord-cadre de conjuguer leurs efforts pour faire baisser la tension actuelle en RDC et dans l'appui qu'il convient d'apporter à la CENI pour relever les défis susmentionnés. La réunion des Garants a convenu que les Ministres des pays Garants devraient entreprendre une visite en RDC en janvier 2018, pour interagir avec les acteurs congolais sur la question de la pleine mise en œuvre de l'Accord du 31 décembre 2016.

52. Il convient aussi de souligner que la réunion du 19 septembre 2017, tenue en marge de la 72^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a prévu la mise en place d'un groupe international d'experts issus des Nations-Unies, de l'UA, de la SADC, de l'Union européenne (UE) et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en vue d'appuyer la CENI, par la mobilisation du soutien politique, technique, financier et logistique nécessaires au processus électoral. C'est ainsi que la Commission a dépêché un expert électoral auprès de la CENI afin de coordonner les activités du groupe d'experts mis à sa disposition de la CENI par les différents partenaires.

53. Il convient de relever les progrès remarquables enregistrés dans l'enrôlement des électeurs. Au moment de la finalisation du présent rapport, il ne restait plus que les provinces du Kasaï où l'enrôlement devrait prendre fin en janvier 2018. Cependant, les défis logistiques et financiers restent extrêmement importants. Le Gouvernement congolais s'est engagé, dans le cadre de la Loi des finances de 2018, à mettre à la disposition de la CENI les ressources financières nécessaires en dehors des contributions extérieures éventuelles, dans le cadre d'un nouveau plan de décaissements. Dans le cadre de la finalisation du cadre juridique des élections, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture la Loi électorale, qui a été ensuite transmise au Sénat. Mais l'introduction dans la Loi électorale par la CENI de la machine à voter pour réduire les coûts et du seuil de représentativité pour les partis politiques ne fait pas l'unanimité et nécessite davantage d'explication et de dialogue.

54. La situation sécuritaire, à laquelle sont liées les questions humanitaires et du respect des droits de l'homme demeure toujours une source de préoccupation. Les nombreux groupes armés et autres milices continuent de lancer des attaques contre les positions des Forces armées de la RDC (RDC), les bases de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO) et les populations civiles. A l'est du pays, notamment au Nord Kivu, une attaque lancée contre une base militaire de la MONUSCO, dans la localité de Semuliki, le 7 décembre 2017, s'est soldée par la mort d'au moins 15

casques bleus tanzaniens, des disparus et de nombreux blessés. L'attaque a été attribuée aux miliciens des Forces démocratiques alliées (ADF), un groupe armé originaire de l'Ouganda. La Commission attend avec intérêt les résultats de l'enquête initiée par les Nations unies sur ses événements tragiques.

55. Dans le Kasai, la situation sécuritaire et surtout humanitaire reste très fragile, après les événements tragiques liés aux affrontements entre la secte Kamuina Nsapu et les FARDC. Le Forum sur la Paix, la Réconciliation et le Développement dans l'espace kasaïen, organisé à Kananga, du 19 au 21 septembre 2017, a permis un retour progressif des populations dans leurs foyers, mais ces dernières demeurent dans un certain dénuement. Les acteurs humanitaires qui opèrent dans la zone dénoncent le manque de financement pour la délivrance effective de l'assistance humanitaire. L'UNICEF a ainsi indiqué que près de 400 000 enfants dans le Kasai risquent de mourir de malnutrition. D'autre part, à l'épidémie à virus Ebola qu'a connue le pays en mai 2017, ont succédé une épidémie de choléra et de graves inondations qui ont fait plusieurs dizaines de morts notamment à Kinshasa, en janvier 2018. L'UA a déjà dépêché des experts et techniciens et dégagé une aide financière de 100 000 dollars américains pour soutenir les autorités congolaises dans la lutte contre cette nouvelle épidémie.

56. La Conférence pourrait se féliciter des avancées enregistrées dans le cadre du processus électoral, notamment la publication de 5 novembre 2017, du calendrier électoral, fixant au 23 décembre 2018, la date de la tenue des élections provinciales, législatives et présidentielles. En outre, elle pourrait exhorter les Etats membres de l'UA ayant les capacités logistiques requises à les mettre généreusement à la disposition de la RDC pour la réussite du processus électoral. Elle pourrait encourager l'UA, la SADC, la CIRGL, l'ONU (MONUSCO) à continuer à conjuguer leurs efforts en vue d'un soutien cohérent et effectif à la RDC sur les plans financier, logistique et sécuritaire et inviter les autres partenaires intéressés à apporter sans conditions leurs appuis à la CENI. La Conférence devrait soutenir les efforts du Président de la Commission en direction des autorités congolaises pour qu'elles prennent dans les délais convenus, les mesures nécessaires relatives aux lois et au financement des élections, ainsi qu'au renforcement des mesures de décrispation de la vie politique, en particulier la libération des prisonniers politiques, les libertés de manifestation et l'accès de l'opposition aux médias d'Etat. Parallèlement, elle pourrait appeler les acteurs de l'opposition et des organisations de la société civile à éviter tout acte tendant à accentuer la tension dans le pays.

République centrafricaine (RCA)

57. Au cours de la période sous examen, l'UA est restée fortement engagée dans les efforts visant à ramener durablement la sécurité, la paix et la stabilité en RCA. L'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en Centrafrique, conduite par l'UA en collaboration avec les pays et les organisations de l'Afrique centrale est entrée dans sa phase active. Initiée à la demande du chef de l'Etat centrafricain, le Pr Faustin Archange Touadera, cette initiative vise à faciliter le dialogue entre les groupes armés et le Gouvernement en vue de trouver une solution négociée à la crise en Centrafrique.

58. Après l'adoption de la Feuille de route, à Libreville, le 17 juillet 2017, le Panel de facilitation a tenu sa première réunion, à Bangui, les 11 et 12 septembre 2017, au cours de laquelle, un Comité technique faisant office de Secrétariat a été mis en place; un chronogramme d'activités et un budget ont été également élaborés. Il été également convenu d'élargir les membres du Panel aux pays voisins de la RCA et d'admettre des observateurs aux travaux du Panel de Facilitation. Les 24 et 25 novembre 2017, le Panel a tenu sa 2^{ème} réunion à Bangui. Cette réunion a consisté essentiellement à préparer le déploiement sur le terrain de l'équipe du Panel en vue des échanges avec les groupes armés.

59. Une première étape des discussions entre le Panel et les groupes armés a eu lieu du 27 novembre au 11 décembre 2017, sous la conduite du Représentant spécial du Président de la Commission et Chef de la Mission de l'UA en Centrafrique et pour l'Afrique centrale (MISAC). Elle a permis aux membres du Panel de leur présenter l'Initiative, de leur remettre le message du Président de la Commission les appelant à un arrêt des violences et à une adhésion au processus de paix et de réconciliation. L'équipe du Panel a également procédé à une écoute attentive des préoccupations des groupes armés. A l'issue de cette première étape une restitution a été faite au Président Touadera, à la communauté internationale, ainsi qu'aux forces vives de la Nation centrafricaine dans un souci de transparence et d'appropriation du processus par le peuple centrafricain. Une deuxième tournée est prévue en février 2018.

60. Conformément au chronogramme, la dernière étape de l'Initiative, pourrait être la tenue à Bangui, d'un Sommet extraordinaire des chefs d'Etat de la sous-région en présence du Président en exercice de l'UA, pour entériner l'accord de paix qui pourrait intervenir entre les groupes armés et le Gouvernement.

61. A l'issue de sa 737^{ème} réunion, tenue le 21 novembre 2017, sur la situation en RCA, le CPS s'est félicité du rôle dirigeant de l'UA dans l'Initiative. Le Conseil a demandé au Président de la Commission de prendre les mesures nécessaires en vue d'apporter une contribution financière au budget de l'Initiative africaine et de soutenir le rôle central de l'UA en ce qui concerne la stabilisation de la situation en RCA.

62. En application de la décision du CPS du 21 novembre 2017, le Président de la Commission a décidé d'allouer 200 000 dollars américains comme contribution au budget de mise en œuvre de l'Initiative. La Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) avait déjà alloué environ 180.000 dollars américains qui ont permis de lancer la mise en œuvre de l'Initiative. En outre, le Comité technique de l'Initiative a signé un accord de financement d'un montant de 264 000 dollars américains avec le Fonds de consolidation de la paix des Nations unies.

63. Conformément à la Feuille de route, l'Initiative africaine devrait être le seul cadre de référence des différentes initiatives visant à restaurer la paix et la réconciliation en RCA. C'est la raison pour laquelle la réunion extraordinaire des Ministres des affaires étrangères des Etats membres de la CEEAC, tenue le 21 octobre 2017, à Libreville, a décidé de renforcer le Panel en entérinant son élargissement à tous les pays voisins de

la RCA. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la Communauté Sant' Egidio, l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), l'UE et la France ont été admis comme membres observateurs des travaux du Panel.

64. Sur un autre plan, le Conseil de sécurité des Nations unies s'est félicité de la visite du Secrétaire général des Nations unies en RCA, en fin octobre 2017. Dans sa résolution 2387 sur la RCA, adoptée le 15 novembre 2017, le Conseil a décidé de renouveler le mandat de la MINUSCA, de renforcer ses capacités opérationnelles par l'augmentation de ses effectifs de 900 casques bleus pour lui permettre de remplir au mieux son mandat de protection des populations civiles. Le Conseil a également apporté tout son soutien à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en RCA et a appelé tous les partenaires à apporter leur appui politique et financier aux travaux du Panel de facilitation.

65. Malgré la prolifération des groupes armés et la persistance des affrontements armés qui empêchent l'Etat d'exercer pleinement son autorité sur l'ensemble du territoire, les partenaires au développement et les institutions financières internationales continuent d'apporter leur soutien au Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) et des réformes en matière de défense et de sécurité. La situation toujours fragile en RCA nécessite l'appui de l'UA et de ses Etats membres. Au moment de la finalisation de ce rapport, les violences, qui n'ont d'ailleurs pas cessé dans le pays, ont atteint la zone de Paoua ou plusieurs habitants des villages environnants, fuyant les affrontements entre deux groupes armés, ont trouvé refuge soit dans la ville de Paoua, soit dans la brousse ou au Tchad.

66. La RCA continue de faire face à une grave situation humanitaire. Aux centaines de milliers de personnes déplacées, il faut ajouter des centaines de milliers d'autres réfugiés dans les pays limitrophes, principalement au Cameroun, au Tchad et en RDC. Par ailleurs, le pays fait encore face à une situation d'urgence sanitaire chronique. Même si la violence a quelque peu reculé à Bangui, la présence des groupes armés dans d'autres parties du pays, ainsi que le grand banditisme rendent la situation sécuritaire encore très volatile. L'insécurité persistante dans de nombreuses zones du pays continue d'entraver l'accès aux populations qui ont tant besoin d'une assistance humanitaire.

67. La Conférence pourrait condamner l'occupation et le contrôle de plusieurs localités du pays par les groupes armés et les exhorter vivement à mettre fin aux violences et à l'usage des armes de toute nature. Elle pourrait réaffirmer le rôle dirigeant de l'UA dans les efforts de mise en œuvre de l'Initiative africaine et se féliciter de la visite du Secrétaire général des Nations unies en RCA, ainsi que de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2387(2017) le 15 novembre 2017. La Conférence pourrait appeler les Etats voisins de la RCA, membres du Panel de facilitation, à collaborer pleinement et à œuvrer au succès de l'Initiative en prenant des mesures en leurs seins pour contrôler et empêcher les mouvements des groupes armés sur leurs territoires. La Conférence pourrait appeler à une action de complémentarité entre la MINUSCA et la MISAC en vue de la restauration de l'autorité de l'Etat et l'adhésion des groupes armés aux programmes de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (DDRR).

Elle pourrait féliciter le Gouvernement centrafricain pour ses efforts de relèvement et de consolidation de la paix en dépit des nombreux défis. En outre, elle pourrait saluer les efforts louables déployés par l'UE et tous les autres partenaires pour leur appui continu à la reconstruction de la RCA.

Burundi

68. La situation politique au **Burundi** continue d'être une préoccupation de l'UA, qui a déployés des efforts, en collaboration avec la communauté Est africaine (EAC), pour soutenir les parties burundaises en vue de surmonter leurs différends et remettre le pays sur la voie de la paix et de la réconciliation. Il convient de noter que la 4^{ème} session du Dialogue inter-burundais, sous l'égide de la EAC, qui s'est déroulée à Arusha, en Tanzanie, en novembre 2017, n'a pas pu permettre aux participants de conclure un accord. Plusieurs partis politiques ont boycotté cette rencontre, évoquant des raisons de sécurité et d'absence d'inclusion de toutes les parties prenantes. Pendant ce temps, le gouvernement prépare activement les élections de 2020 et la révision de la constitution par le lancement du processus devant aboutir à un référendum prévu en février 2018. Au nombre des amendements à la constitution, il faut noter l'allongement de la durée du mandat présidentiel, qui passe de 5 à 7 ans, et la création d'un poste de Premier Ministre, Chef du Gouvernement, issu de la majorité parlementaire. Par ailleurs, la Cour pénale internationale (CPI) a décidé d'ouvrir une enquête préliminaire sur le Burundi. Il convient de relever que le retrait du Burundi de la CPI a pris effet à compter du 27 octobre 2017.

69. Au plan sécuritaire, les rapports des observateurs de l'UA déployés notent un calme général dans le pays, ainsi que des actes sporadiques de violence. La grâce présidentielle accordée le 1^{er} janvier 2018 à plus de 2000 prisonniers dont les peines ne dépassent pas 5 ans, ceux ayant fait preuve de bonne conduite ou souffrant de handicaps évidents, témoigne de cette situation. Toutefois, des opposants se plaignent de mauvais traitement et de harcèlement par le pouvoir. Il convient de souligner que le Gouvernement Burundais et la Commission de l'UA n'ont pas encore signé le Mémorandum d'entente devant assurer le cadre juridique de l'action et la protection des observateurs de l'UA.

70. Au plan humanitaire, le problème de sécurité alimentaire devient crucial à cause de l'instabilité dans le pays et surtout des sanctions économiques imposées par l'UE au Burundi, en plus des effets du changement climatique. Il est à noter également une insécurité grandissante dans les camps de réfugiés situés en Tanzanie et en RDC. Pendant que certains réfugiés expriment leur souhait de retourner dans leur pays, d'autres préfèrent chercher refuge dans la région, augmentant ainsi les risques de grossir les rangs des groupes armés en activité à l'Est de la RDC.

71. La Conférence pourrait réaffirmer l'attachement de l'UA à une résolution pacifique de la situation politique à travers un dialogue inclusif sur la base des Accords d'Arusha et de la Constitution du Burundi et lancer un appel aux autorités burundaises à s'assurer d'un large consensus national avant d'engager toute réforme constitutionnelle. La Conférence pourrait également appeler une fois encore le Gouvernement du Burundi et la Commission de l'UA à trouver une solution aux questions pendantes en vue à la

signature rapide du Mémorandum d'entente relatif aux activités des Observateurs des Droits de l'Homme et des Experts militaires de l'Union africaine.

ICR/LRA

72. L'Armée de résistance du Seigneur (LRA) constitue toujours une grave menace pour la sécurité dans la région de l'Afrique centrale. Elle continue de mener des attaques contre des civils, des pillages, des enlèvements et le braconnage en RDC et en RCA, afin de reconstituer ses effectifs et ses approvisionnements. Cela a entraîné le déplacement continu de civils dans les zones affectées de la RDC et de la RCA, exacerbant ainsi la situation humanitaire dans ces zones. La LRA exploite le vide sécuritaire laissé par le retrait des troupes ougandaises et américaines de l'Est de la RCA pour intensifier leurs activités. Les forces de sécurité de la RDC continuent de mener des opérations contre la LRA avec le soutien de la MONUSCO, tandis que les troupes centrafricaines continuent à mener des patrouilles conjointes avec la MINUSCA autour de la ville d'Obo, avec un équipement et une logistique limités. Malgré les activités des troupes centrafricaines, la population demeure largement exposée et effrayée par la LRA. L'UA, en collaboration avec l'UNOCA, continue de soutenir l'élan opérationnel et politique contre la LRA notamment à travers les activités du Mécanisme conjoint de coordination de l'ICR-LRA, les réunions des commandants de la RTF de la RDC et de la RCA tenues en octobre 2017 et des Points focaux sur la LRA tenus en novembre 2017, ainsi qu'une mission conjointe d'évaluation en RCA en décembre 2017. La Conférence pourrait demander le renforcement de la coopération et de l'harmonisation des activités de l'ICR-LRA avec la FAA, conformément aux conclusions de la 10^{ème} Réunion ordinaire du Comité Technique Spécialisé pour la Défense, la Sureté et la Sécurité (CTSDDS). La Conférence pourrait également saluer la poursuite du partenariat entre l'UA et les Nations unies dans la lutte contre la LRA.

IV. Afrique de l'Ouest et Sahel

Guinée Bissau

73. La crise politique et institutionnelle qui prévaut en **Guinée Bissau** depuis 2015 n'a pas encore trouvé sa solution. Lors de sa 29^{ème} session ordinaire, tenue à Addis Abéba, les 3 et 4 juillet 2017, la Conférence a appelé tous les acteurs politiques de Guinée Bissau à respecter et à mettre en œuvre, sans délai, l'Accord de Conakry, signé le 14 octobre 2016, tout en félicitant la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour ses efforts continus en faveur d'une paix et d'une stabilité durables en Guinée-Bissau. Au cours des deux dernières années et demi, la Guinée-Bissau a connu une paralysie institutionnelle en raison de la crise politique prolongée entre le Président, l'Assemblée nationale populaire (ANP), et le Gouvernement et sans parler des divergences au sein du parti au pouvoir, le Parti africain pour le l'indépendance de la Guinée et du Cap Vert (PAIGC). Les efforts régionaux et internationaux déployés pour régler la crise n'ont pas à ce jour, répondu aux attentes. L'absence de consensus a conduit à la nomination et au limogeage de cinq Premiers Ministres différents entre 2015 à ce jour, entraînant la paralysie de l'ANP depuis plus de deux ans.

74. Avec les prochaines élections législatives de 2018 et les élections présidentielles de 2019, le climat politique dans le pays est marqué par une certaine tension et pourrait se détériorer à l'approche des scrutins. Les 1^{er} et 2 décembre 2017, la Conférence de la CEDEAO a dépêché une mission ministérielle de haut niveau à Bissau pour évaluer la mise en œuvre de l'Accord de Conakry suite à la prolongation de trois mois du délai accordé au Président Jose Mario Vaz par le précédent Sommet de la CEDEAO à Monrovia, tenu en juin 2017. La mission d'évaluation n'a constaté aucun progrès dans la mise en œuvre de l'Accord. Dans le même temps, le mandat de la force militaire de la CEDEAO en Guinée Bissau (ECOMIB), qui avait expiré le 30 septembre 2017, n'avait pas été renouvelé. La communauté internationale est d'avis que l'ECOMIB devrait être maintenue pour aider à maintenir la sécurité dans le pays, en particulier à l'approche des prochaines élections.

75. Le 52^{ème} Sommet ordinaire de la CEDEAO du 16 décembre 2017, examinant la situation en Guinée Bissau, a appelé à la pleine mise en œuvre de l'Accord de Conakry, en particulier à la nomination d'un Premier Ministre consensuel. A cet égard, la Conférence de la CEDEAO a confié aux Présidents Alpha Kondé de la Guinée et Faure Essozimna Gnassingbe du Togo la responsabilité d'interagir avec toutes les parties prenantes en Guinée Bissau, tout en envisageant l'imposition de sanctions individuelles et collectives à ceux qui entravent la mise en œuvre de l'Accord.

76. En ce qui concerne les autres développements internes, il convient de noter que le PAIGC, qui s'est associé à dix-sept autres partis politiques, demande la démission du Président. La tension croissante et les incitations des acteurs politiques, si elles ne sont pas gérées correctement, peuvent potentiellement dégénérer en violence.

77. Le 17 octobre, MM. Domingos Simões Pereira et Baciro Dja, deux anciens Premiers Ministres, ont eu des consultations avec le Président Condé sur la crise en Guinée Bissau, à l'issue desquelles ils ont publié une déclaration conjointe indiquant que le Président Vaz constitue un obstacle à la mise en œuvre de l'Accord de Conakry. Le 12 janvier 2018, le Premier Ministre Umaro Sissoco Embaló a soumis sa démission au Président, qui l'a acceptée.

78. Bien que l'armée soit restée dans la caserne, on signale des préoccupations au sein du service concernant la situation politique dans le pays. Sur un autre plan, le processus de réforme du secteur de la sécurité (RSS) a été bloqué en raison du manque de fonds et du processus politique dans l'impasse. Le recrutement récent d'environ 1950 jeunes dans l'armée pourrait compliquer davantage les efforts de RSS. Cela comprend l'arrestation de six officiers militaires en décembre 2017, pour avoir prétendument comploté contre le chef d'État-major des forces armées, le Général Biague Na Tan, ce qui a encore compliqué la situation.

79. A la lumière de ce qui précède, la Conférence pourrait appeler les parties prenantes bissau-guinéennes à respecter leurs engagements et les exhorter à se conformer à la Feuille de route de Bissau et à l'Accord de Conakry de 2016, afin de régler

la crise et assurer le bon déroulement en temps opportun des prochaines élections législatives de 2018. La Conférence pourrait également exhorter le Président de la République à œuvrer à la création des conditions nécessaires à un dialogue inclusif et authentique pour instaurer la paix et la stabilité dans le pays et exhorter toutes les parties prenantes en Guinée-Bissau à s'abstenir d'actions qui pourraient enflammer davantage la crise. La Conférence pourrait en outre féliciter et soutenir les efforts de médiation déployés par la CEDEAO, y compris le rôle joué par l'ECOMIB dans le maintien et le renforcement de la stabilité en Guinée-Bissau. De même, la Conférence pourrait en outre appeler au renouvellement du mandat de l'ECOMIB et à des efforts conjoints pour mobiliser des ressources financières pour soutenir la poursuite de ses opérations en Guinée-Bissau, jusqu'au règlement de la crise et à la restauration de la paix et de la stabilité dans le pays.

Mali et Sahel

80. La situation politique du **Mali**, au cours de la période sous examen, a été marquée par les préparatifs des élections régionales, communales et locales, initialement prévues en décembre 2017, puis reportées, ainsi que les élections législatives et présidentielles prévues en 2018. La situation au Mali continue en outre d'être dominée par les efforts visant à mettre en œuvre l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du Processus d'Alger, signé en 2015. Quant à la situation dans la région du Sahel, elle a été marquée par les efforts visant à assurer l'opérationnalisation rapide de la Force conjointe du G5 Sahel, face à la multiplication des attaques terroristes et l'aggravation de la situation humanitaire. Des efforts continuent d'être déployés en vue d'une solution globale et durable aux défis transversaux affectant la région.

81. Par décret présidentiel du 30 décembre 2017, le Président Ibrahim Boubacar Keïta, a nommé Soumeylou Boubèye Maïga Premier ministre du Mali, en remplacement d'Abdoulaye Idrissa Maïga, en poste depuis avril 2017.

82. Sur le plan électoral, en juin 2017, les autorités maliennes ont initié un processus de révision de la Constitution. Plusieurs partis politiques de l'opposition et des organisations de la société civile se sont mobilisés contre cette révision constitutionnelle. Après plusieurs jours de concertations avec différents acteurs, le gouvernement a décidé de surseoir au projet de révision constitutionnelle ramenant ainsi le calme et l'apaisement sur la scène politique. Dans le cadre du processus électoral, le gouvernement avait fixé la date du 17 décembre 2017, pour la tenue des élections couplées régionales, communales partielles et locales. Les parties signataires de l'Accord n'ont pas cessé de réclamer le report des élections pour permettre aux autorités intérimaires de poursuivre l'accomplissement de leur mission et la relecture du Code des Collectivités et de la Loi sur la libre administration des collectivités territoriales. Elles ont estimé en outre que la dégradation de la situation sécuritaire ne permet pas la tenue desdites élections dans la plupart des circonscriptions électorales des régions du nord et du centre du pays. Elles ont également exigé le retour préalable des réfugiés qui ont un intérêt à participer à ces élections. Quant à l'opposition politique malienne, qui partage également les préoccupations sécuritaires, elle a demandé l'audit du fichier électoral et a exprimé ses

inquiétudes quant à la transparence de ces élections. Après des consultations avec les parties prenantes au processus électoral, le gouvernement a annoncé, le 26 novembre dernier, le report des élections régionales, locales et communales partielles pour le mois d'avril 2018.

83. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord, le CPS, en sa 703^{ème} réunion tenue à Addis Abéba, le 20 juillet 2017, a une fois encore exhorté l'ensemble des parties maliennes à surmonter les défis liés à la mise en œuvre de l'Accord. Grâce aux efforts du Gouvernement du Mali et de la Médiation internationale, la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) et la Plateforme, qui s'affrontaient violemment dans la région de Kidal, ont signé, à Bamako, le 23 août 2017, un Accord de Trêve visant à mettre fin à plusieurs semaines d'hostilités. Cette trêve a été rendue définitive avec les « Engagements » du 20 septembre. Dans un communiqué de presse en date du 25 août 2017, le Président de la Commission de l'UA s'est félicité de cette trêve qui contribue à la consolidation des efforts de paix au Mali déployés par la CMA et la Plateforme. Le CPS, lors de 736^{ème} réunion tenue à Addis Abéba, le 20 novembre 2017, a une fois encore pris note, avec préoccupation, de la lenteur des progrès dans la mise en œuvre de l'Accord. La Médiation et le Comité de suivi de l'Accord (CSA) s'emploient actuellement à contribuer à lever les obstacles qui empêchent la mise en œuvre effective dudit Accord. Il importe de souligner que les divergences de points de vue entre les parties prenantes ont un impact négatif sur la finalisation du chronogramme de mise en œuvre de l'Accord.

84. Toutefois, à l'issue de la 22^{ème} session du CSA tenue le 5 décembre 2017, des progrès ont été réalisés. Les Parties maliennes, dans un nouvel esprit de consensus, ont convenu de finaliser dans les plus brefs délais leurs discussions sur les conditions d'organisation d'élections apaisées en avril 2018, notamment la discussion sur le code des collectivités et la loi sur la libre administration des collectivités territoriales, et l'opérationnalisation des Autorités intérimaires. Des progrès importants ont également été enregistrés en ce qui concerne notamment la définition des critères et des quotas d'intégration des ex-combattants dans la nouvelle armée malienne et devront être validés incessamment par le Conseil National de la Réforme du Secteur de la Sécurité (CNRSS). Il convient également de noter la désignation du Centre Carter comme Observateur Indépendant, en application des dispositions prévues aux termes de l'article 63 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali.

85. Le 29 juin 2017, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 2364 (2017) par laquelle il a renouvelé le mandat de la Mission Multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA). En plus de l'appui qu'elle doit apporter à la mise en œuvre de l'Accord, la MINUSMA, par cette nouvelle résolution, a également pour tâches de soutenir le processus électoral en cours au Mali, d'appuyer plus fortement les forces maliennes, ainsi que celles du G5-Sahel, dans les limites de son mandat et de ses ressources. Par la suite, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 2374 (2017), par laquelle il a décidé d'imposer des sanctions ciblées contre toute personne ou entité dont les activités tendent à compromettre la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

86. Sur le plan sécuritaire, la situation au Nord du Mali a été marquée par des attaques répétées contre les forces de défense et de sécurité maliennes, les forces onusiennes et de l'opération Barkhane, des affrontements entre groupes armés, d'actes de banditisme ciblant la population civile, les représentants de l'Etat malien et les organisations humanitaires. Dans ce contexte, le CPS, en sa 703^{ème} réunion tenue à Addis Abéba, le 20 juillet 2017, a réaffirmé sa ferme condamnation des attaques terroristes ignobles contre les populations civiles, les forces maliennes et internationales de la MINUSMA et de l'opération Barkhane. Par la suite, le Conseil, lors de 736^{ème} réunion tenue à Addis Abéba, le 20 novembre 2017, a également réitéré sa profonde préoccupation face à la dégradation continue de la situation sécuritaire non seulement dans les régions du Nord du Mali, mais également dans la partie centrale du pays, en particulier dans les zones frontalières du Niger et du Burkina Faso, où les attaques terroristes contre les civils et les forces de sécurité et de défense de ces deux pays se sont multipliés. C'est dans ce contexte, qu'il faut inscrire les attaques récurrentes contre les postes militaires au Burkina Faso et celle du 4 octobre 2017, à Tongo Tongo au Niger, qui s'est soldée par la mort de plus d'une dizaine de soldats nigériens et américains.

87. Concernant la région du **Sahel**, la période sous examen a été aussi marquée par les efforts soutenus des pays de la région avec l'appui des partenaires en vue de l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5-Sahel, créé en février 2017. Des progrès notables ont été à cet égard, y compris l'établissement effectif de son quartier général à Sévaré, au Mali, et la conduite de sa première opération depuis sa création. En ce qui concerne, les contributions au budget prévisionnel de 423 millions d'euros pour la première année d'exercice, Il convient de noter plusieurs annonces de contributions (les pays du G5 Sahel, la France, l'UE, les Etats-Unis d'Amérique et l'Arabie Saoudite) représentant plus de 268 millions de dollars. La Force Conjointe a déjà lancé, le 31 octobre 2017, sa première opération conjointe transfrontalière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger ; elle devrait atteindre sa pleine capacité opérationnelle au mois de mars 2018. Il y a lieu de rappeler que le CPS, lors de 736^{ème} réunion tenue à Addis Abéba, le 20 novembre 2017, a salué les contributions annoncées par différents partenaires, en particulier l'UE et certains de ses Etats membres. Dans sa résolution 2391 (2017), adoptée le 8 décembre 2017, le Conseil de sécurité des Nations unies a autorisé la MINUSMA à apporter un soutien opérationnel et logistique à la Force conjointe du G5-Sahel. Les pays de la région attendent avec intérêt les conclusions de la prochaine Conférence des donateurs sur le Sahel prévue à Bruxelles, en Belgique, en février 2018.

88. S'agissant des efforts de renforcement de la coordination des initiatives et autres efforts de la communauté internationale dans la région du Sahel, l'UA, à travers la MISAHHEL, les Nations unies et l'UE se sont attelées à la mise en œuvre des conclusions de la 5^{ème} réunion de la Plateforme ministérielle de coordination (PMC) pour le Sahel, tenue à N'Djamena, le 14 juin 2017. C'est dans ce cadre qu'il faut également inscrire la tenue à Addis Abéba, le 10 novembre 2017, de la réunion conjointe des chefs des services de renseignements et de sécurité des processus de Nouakchott et de Djibouti, au cours de laquelle les pays de la région sahélo-saharienne ont réaffirmé leur

engagement à renforcer leur coopération sécuritaire et à apporter tout le soutien nécessaire à l'initiative du G5-Sahel.

89. Les défis sécuritaires de la région du Sahel ont entraîné l'aggravation de la situation humanitaire. Dans ce contexte, le CPS de l'UA, en sa 723^{ème} réunion tenue le 5 octobre 2017 a, entre autres, souligné la nécessité urgente pour tous les États membres et les membres de la communauté internationale, en mesure de le faire, d'aider les pays affectés à faire face à la situation humanitaire qui y prévaut actuellement.

90. A la lumière de ces développements, le Conférence pourrait exhorter une fois encore les parties maliennes à redoubler d'efforts pour assurer une mise en œuvre diligente des dispositions prévues par l'Accord ; se féliciter de la signature d'un Accord de cessez-le-feu, le 23 août 2017 et des engagements de cessation d'hostilités signés le 20 septembre 2017, par les groupes armés signataires de l'Accord d'Alger ; exhorter les parties maliennes à trouver un consensus dans le cadre de l'organisation des prochaines élections prévues au cours de l'année 2018 ; féliciter la MINUSMA pour le travail accompli et lui renouveler le soutien de l'UA dans ses efforts de stabilisation au Mali ; réitérer son appui à la résolution 2374(2017), dans le cadre des efforts internationaux visant à accélérer le processus de mise en œuvre de l'Accord d'Alger; réitérer sa profonde préoccupation face à la dégradation continue de la situation sécuritaire au Mali et dans la région du Sahel et condamner une fois encore toutes les attaques terroristes. **Concernant le Sahel**, la Conférence pourrait se féliciter des progrès accomplis dans l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel et saluer les contributions annoncées par différents partenaires, lancer un appel aux membres de la communauté internationale pour qu'ils participent à la Conférence sur le Sahel prévue à Bruxelles, en février 2018, pour mobiliser des ressources supplémentaires en faveur de la Force conjointe ; demander à la communauté internationale, au premier rang le Conseil de sécurité des Nations unies, de prendre les décisions attendues pour assurer à la Force conjointe un soutien durable et prévisible ; demander à la communauté internationale de fournir un appui aux besoins exprimés par les pays du G5 Sahel dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ; exprimer sa gratitude à la communauté internationale pour le soutien qu'elle continue d'apporter aux efforts de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Mali et dans la région du Sahel et l'encourager à poursuivre et à renforcer son appui en particulier à la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la radicalisation.

La Force multinationale mixte (FMM) contre le groupe terroriste Boko Haram

91. Au cours de la période sous examen, les pays de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), à savoir le Nigeria, le Niger, le Cameroun et le Tchad plus le Bénin, ont poursuivi, à travers la FMM, la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram, qui a permis d'affaiblir encore plus ce groupe. Malgré les progrès accomplis à ce jour, Boko Haram reste une menace sérieuse pour la sécurité régionale dans le Bassin du Lac Tchad. Le groupe terroriste conserve encore des capacités pour mener des attaques contre des cibles vulnérables dans la région. Boko Haram est à l'origine du déplacement de millions de personnes, laissant plusieurs millions d'autres dans le besoin aigu d'une assistance humanitaire dans les zones où il sévit. La FMM continue de mener des opérations contre le groupe terroriste, en particulier dans les îles du Lac Tchad, malgré ses moyens limités en ce qui concerne les équipements de navigation fluviale et les moyens aériens de collecte de l'information et d'équipement de déminage.

92. L'UA continue de soutenir les opérations de la FMM. Le CPS, sous la présidence du Nigeria, a effectué, du 27 au 31 juillet 2017, une mission sur le terrain dans les pays de la CBLT, pour exprimer la solidarité de l'UA avec les peuples et les gouvernements de la région et interagir avec tous les acteurs sur le terrain en vue de mieux informer son processus de prise de décision sur la situation dans la région. Comme indiqué ci-dessus, la Commission de l'UA, en partenariat avec la CBLT, a organisé une conférence régionale à Ndjamena, au Tchad, du 2 au 4 novembre 2017, comme première étape dans le processus d'élaboration d'une stratégie de stabilisation régionale pour les zones affectées par le groupe Boko Haram. Pour sa part, le CPS, lors de sa 738^{ème} réunion tenue le 7 décembre 2017, a prorogé le mandat de la FMM jusqu'au 31 janvier 2019. Par ailleurs, il convient de relever que l'UA et ses partenaires, en particulier l'UE, le Royaume-Uni et la Turquie, apportent un soutien financier et logistique supplémentaire à la FMM. En outre, l'UA apporte son appui à la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) dans la formulation d'une stratégie régionale globale de stabilisation et de redressement.

93. La Conférence pourrait féliciter les pays de la CBLT pour leurs efforts continus contre le groupe terroriste Boko Haram. La Conférence pourrait également demander à la Commission, en étroite collaboration avec ses partenaires, de continuer à déployer les efforts nécessaires pour mobiliser un appui supplémentaire et adéquat à la FMM, sur la base des besoins exprimés par les pays de la région, afin de les aider à combler ses lacunes en capacité. La Conférence pourrait en outre appeler tous les États membres de l'UA et la communauté internationale dans son ensemble à apporter l'assistance nécessaire aux pays de la région confrontés à une situation humanitaire consternante, y compris la matérialisation des annonces faites. La Conférence pourrait également appeler au renforcement de la coordination entre la Commission de l'UA et la FMM en vue d'assurer que le soutien et l'assistance de la communauté internationale parviennent à temps aux troupes qui en sont les ultimes bénéficiaires. La Conférence pourrait demander à la CBLT d'élaborer une stratégie régionale pour faire face aux causes profondes de ces crises, et appeler à un appui régional et international pour la revitalisation du Lac Tchad.

Côte d'Ivoire

94. Au cours de la période sous examen, **la Côte d'Ivoire**, portée par une croissance économique encore plus vigoureuse, a poursuivi ses efforts sur la voie de la consolidation de la paix et de la réconciliation nationale, malgré les nombreux défis auxquels le pays est confronté. C'est fort de ces progrès continus, que le Conseil de sécurité des Nations unies a mis fin, le 30 juin 2017, à l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Le débat politique dans le pays, en raison des enjeux de renouvellement de la classe dirigeante a été largement dominé par la perspective des élections de 2020. En outre, suite aux diverses mutineries de l'année 2017, la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire reste encore marquée par les efforts des autorités en vue de consolider une armée républicaine sous les ordres des autorités civiles constitutionnelles. Les derniers incidents survenus à Bouake entre militaires et éléments d'une unité spéciale pour mettre fin à la criminalité viennent nous rappeler la fragilité des acquis enregistrés jusqu'ici dans la reconstitution des forces de défense et de sécurité du pays.

95. La situation générale dans les casernes s'est nettement améliorée, grâce à la loi de programmation militaire 2016-2020, entreprise par le Gouvernement, dans le cadre d'un ambitieux projet d'amélioration du cadre de vie et des conditions de travail des forces de défense et de sécurité. La récente réduction des effectifs dans la troupe et le commandement entre dans le cadre d'un dispositif permanent d'incitation au départ volontaire. Le pays cherche ainsi à parachever la consolidation d'une armée de métier, politiquement neutre et au service des institutions.

96. Fort de ses réformes structurelles, l'Etat vient aussi d'obtenir en novembre 2016, le don du programme américain de développement, dénommé Millenium Challenge Account, d'un montant de 524, 7 millions de dollars, ainsi que divers autres appuis financiers des partenaires de la Côte d'Ivoire.

97. C'est dans ce contexte favorable que s'est tenu, avec succès, à Abidjan, le 5^{ème} Sommet Union africaine-Union européenne, dans le cadre du partenariat entre les deux organisations.

98. Au vu de ce qui précède, la Conférence pourrait se féliciter des progrès continus de la Côte d'Ivoire sur la voie de la consolidation de la paix et de la stabilité dans le pays. La Conférence pourrait encourager les autorités ivoiriennes à poursuivre leurs efforts en vue de la promotion d'une armée républicaine sous les ordres exclusifs du pouvoir civil constitutionnel et l'approfondissement de la réconciliation nationale.

Libéria

99. Depuis la dernière session ordinaire de la Conférence, la situation politique au **Libéria** a été marquée par les élections présidentielles et législatives, qui se sont déroulées en octobre 2017. Ces élections ont marqué une étape décisive, car elles ont été les premières à être organisées par le Gouvernement à la suite la pleine reprise en main des responsabilités sécuritaires de la Mission des Nations unies pour le Liberia

(MINUL) en juin 2017. Les élections sont d'autant plus importantes qu'elles ont ouvert la voie à la première transition pacifique du pouvoir dans le pays au cours depuis sept décennies. Bien que la MINUL se retire finalement du Libéria en mars 2018, les services de sécurité libériens sont désormais pleinement responsables de la sécurité dans le pays et le long de ses frontières avec les pays voisins de l'Union du fleuve Mano (MRU): Sierra Léone, Guinée et Côte d'Ivoire. La Mission a continué à jouer ce rôle de manière crédible, en particulier lors des dernières élections.

100. La Commission de l'UA, en étroite collaboration avec la CEDEAO et les Nations unies, a coordonné les efforts et les engagements en faveur d'un soutien politique qui a facilité un environnement propice au bon déroulement des élections présidentielles et législatives.

101. Si les élections du 10 octobre 2017 ont été généralement pacifiques et jugées crédibles par les observateurs internationaux, quelques contestations juridiques du processus électoral et de ses résultats se sont manifestées depuis lors retardant ainsi le second tour de l'élection présidentielle, initialement prévue le 7 novembre 2017. Cependant, le 7 décembre 2017, la Cour suprême a reconnu qu'il y avait des irrégularités, mais pas suffisantes pour invalider les résultats du premier tour de l'élection présidentielle. La Cour a, par conséquent, ordonné à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) de corriger les irrégularités et de fixer une date pour le deuxième tour.

102. Le deuxième tour a eu lieu le 26 décembre 2017, environ sept semaines après le premier tour. La CENI du Libéria a déclaré George Weah vainqueur avec 61% des voix contre Joseph Boakai, qui a reconnu sa défaite et a félicité son adversaire qui lui a rendu une visite de courtoisie. .

103. L'UA, comme toutes les autres missions d'observation des élections, a salué le bon déroulement des élections au Libéria, malgré une diminution significative du soutien international aux processus de développement et politique du Libéria. Si cette situation favorise une appropriation nationale du processus électoral, elle exerce également une pression considérable sur les maigres ressources nationales, d'autant plus que le pays se remet encore des effets négatifs humains et financiers de l'épidémie d'Ebola. Les questions à l'origine de la guerre civile au Libéria, y compris la corruption et l'impunité, ont compromis les progrès accomplis dans la mise en œuvre de réformes cruciales qui élargiraient l'espace politique, développeraient le secteur de la sécurité et amélioreraient la gouvernance et l'État de droit.

104. La Conférence pourrait féliciter le peuple et le Gouvernement libériens, ainsi que tous les acteurs politiques et la société civile pour la conduite harmonieuse et pacifique du processus électoral, dans un contexte post-conflit et post-Ebola difficile, qui caractérise le pays. La Conférence pourrait féliciter le nouveau Président du Libéria, M. George Weah, et rendre un hommage particulier à la Présidente Ellen Johnson Sirleaf et à son Gouvernement pour ces élections historiques au Libéria. La Conférence pourrait encourager les parties prenantes libériennes à œuvrer en faveur d'un transfert pacifique du pouvoir aux nouvelles autorités, en tenant compte des défis socioéconomiques

difficiles auxquels le Libéria est confronté. La Conférence pourrait demander à la communauté internationale et aux donateurs de poursuivre et d'intensifier leur aide au Libéria dans ses efforts en vue d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables pour sa population, et demander à cet égard à la Commission de mobiliser des ressources dans le Cadre d'action de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit en appui du Libéria.

V. Afrique du Nord

Libye

105. La situation en **Libye** reste un sujet de profonde préoccupation pour l'UA, compte tenu des défis politiques, sécuritaires et humanitaires persistants. En effet, les organes délibérants de l'UA ont poursuivi leurs interactions dans le pays pour l'aider à recouvrer la paix. Lors de sa dernière session ordinaire, la Conférence a exhorté les parties libyennes à aplanir leurs divergences par le dialogue politique. Lors de sa 703^{ème} réunion tenue le 20 juillet 2017, le CPS a examiné la situation en Libye et a réitéré la préoccupation de l'UA face à l'impasse politique persistante et à la situation humanitaire et sécuritaire dans le pays, marquée par la poursuite des combats entre milices armées dans certaines régions du pays. À cet égard, le Conseil a appelé toutes les parties prenantes libyennes à œuvrer de concert pour sortir de l'impasse politique et ouvrir la voie à une paix durable, à la stabilité et à la réconciliation en Libye. Le Conseil, lors de sa 739^{ème} réunion, tenue le 8 décembre 2017, a également examiné la situation en Libye, sur la base de communications faites par la Commission et l'Envoyé personnel du Président du Comité de haut niveau de l'UA sur la Libye, le Président Denis Sassou Nguesso du Congo. Le Conseil s'est félicité des efforts déployés par les pays voisins de la Libye, en particulier pour faciliter et abriter des consultations entre les différents acteurs politiques militaires et tribaux libyens, en appui aux efforts de l'UA et des Nations unies en réponse aux défis auxquels la Libye est confrontée.

106. Il convient de rappeler que les consultations de l'UA en Libye visent à aider les parties à faire avancer le processus politique en accélérant le processus d'amendement de l'Accord politique libyen (LPA) signé à Skhirat, au Maroc, en décembre 2015. L'UA continue de travailler, afin d'assurer la coordination et la cohérence en aidant les parties libyennes à rétablir la paix dans leur pays. À cette fin, le Comité de haut niveau de l'UA pour la Libye a tenu une réunion à Brazzaville, en République du Congo, le 9 septembre 2017, au cours de laquelle les différents dirigeants politiques libyens, dont le Premier Ministre Faiez al-Serraj; le Président de la Chambre des représentants, Aguila Salah ; le Président du Haut Conseil d'État, Abderrahman Swehli, ont également participé, tandis que le Marshall Haftar a rendu visite au Président du Comité de haut niveau à Brazzaville, quelques jours plus tard. Au cours de cette réunion, l'Union africaine a élaboré une feuille de route, soulignant, en particulier, la nécessité d'amender le LPA. Ces modifications devront être endossées par une conférence de réconciliation nationale libyenne, dans la perspective d'une élection nationale. Le lancement officiel du dialogue entre le Représentant de la Chambre des Représentants (HoR) et le Haut Conseil d'Etat (HSC) a été ouvert ultérieurement par le Président Sassou Nguesso à Brazzaville.

107. Les Nations unies, pour sa part, a présenté une initiative le 20 septembre 2017 à New York, intitulée « Plan d'action pour la Libye », qui préconise une série d'étapes successives pour relancer le processus de modification du LPA; la convocation d'une conférence nationale inclusive; la finalisation et l'approbation d'une constitution et la tenue d'élections basées sur une nouvelle loi électorale et une nouvelle constitution.

108. C'est dans ce contexte que le Comité pour le dialogue en Libye, représentant à la fois la Chambre des représentants et le Haut Conseil d'État, a poursuivi ses travaux à Tunis, le 25 septembre 2017. Dans l'ensemble, le Comité du dialogue, dans ses deux réunions, a accompli des progrès en décidant d'amender des dispositions du LPA, notamment la restructuration du Conseil de présidence de neuf à trois membres, et la nomination d'un Premier Ministre en dehors du Conseil de la présidence composé de trois membres. Cependant, il y avait un désaccord sur la composition du Haut Conseil d'État, ainsi que sur l'article 8 relatif au chef d'État-major de l'armée.

109. Par la suite, le Représentant spécial des Nations unies, Ghassam Salamé, a soumis à la Chambre des Représentants et au Conseil supérieur d'État une proposition visant à amender l'article du LPA sur le pouvoir exécutif, qui énonce la structure et les fonctions du pouvoir exécutif, ainsi que le mandat et les modalités de fonctionnement du Conseil de la présidence. Alors que cette proposition a été accueillie favorablement par la Chambre des Représentants, les membres du Haut Conseil d'État étaient divisés sur la question. Le Représentant spécial des Nations unies a ensuite indiqué que, suite à la mise en œuvre de son Plan d'action, les Nations unies avaient entamé les préparatifs de la Conférence nationale, qui devrait avoir lieu en février 2018, ainsi que la préparation des élections et d'une nouvelle constitution, sur la base d'un projet qui a déjà été finalisé par l'Assemblée constituante. Le Représentant spécial des Nations unies a effectué une visite au Niger et au Tchad, les 3 et 4 janvier 2018, respectivement, et par la suite au siège de l'UA, au cours de laquelle il a été réassuré du plein soutien de l'UA à sa mission et du renforcement de la collaboration entre les deux organisations sur la question.

110. L'impasse politique continue d'exacerber la crise humanitaire, y compris le sort des migrants africains qui se sont retrouvés bloqués en Libye, alors qu'ils tentaient de traverser la Méditerranée en Europe. En novembre 2017, les médias internationaux ont fait état de «ventes aux enchères d'esclaves» migrants africains dans certaines parties de la Libye. Afin d'apporter une solution à cette crise humanitaire et au sort des migrants africains en Libye, le président de la Commission de l'UA a publié une déclaration le 20 novembre 2017 dans laquelle il condamnait ces actes méprisables et a demandé à la Commission africaine des droits de l'homme de mener une enquête sur cette affaire et a dépêché la commissaire aux affaires sociales de l'UA, Amira el-Fadil, en Libye, où elle a échangé avec les autorités libyennes et d'autres parties prenantes sur la situation des migrants africains en Libye. Elle a également convenu avec les autorités de mesures pratiques visant à remédier leur sort. Pour sa part, la 739^{ème} réunion du CPS tenue le 8 décembre 2017, a endossé le communiqué du Président de la Commission et l'a exhorté à travailler en étroite collaboration avec les États membres et les partenaires concernés pour accélérer le rapatriement volontaire des migrants africains.

111. Afin d'optimiser la coordination et la coopération pour remédier au sort des migrants africains, un groupe de travail a été mis en place à Abidjan, le 29 novembre 2017, lors d'une réunion tripartite entre le Président de la Commission de l'UA, le Président de l'UE et le Secrétaire général des Nations unies. Le groupe de travail a tenu sa première réunion au siège de l'UA, à Addis-Abeba, le 4 décembre 2017, et a convenu des modalités de son travail. En outre, le 5 décembre 2017, le Président de la Commission a rencontré les représentants permanents des 21 États membres qui ont des ressortissants bloqués en Libye ou qui partagent une frontière avec la Libye. Le Président a réaffirmé l'engagement de l'UA à travailler en étroite collaboration avec ses États membres, les Nations unies, l'UE et les autres parties prenantes concernées pour assurer que les mesures nécessaires soient prises pour accélérer le processus de rapatriement volontaire et de réinstallation des migrants africains. Le processus de rapatriement a déjà permis à 2600 migrants de retourner à leurs pays respectifs.

112. Pour sa part, et face au sort des migrants africains, le Conseil de Présidence du Gouvernement d'entente nationale a réitéré son engagement à traduire en justice les responsables sur la base des conclusions des enquêtes en cours, en étroite collaboration avec la communauté internationale.

113. Dans ce contexte, la Conférence pourrait exhorter les parties libyennes à faire preuve de courage politique nécessaire pour aplanir leurs divergences politiques, amender, par consensus et le LPA et progresser vers la réconciliation nationale. La Conférence pourrait également féliciter les membres du Comité de haut niveau de l'UA pour la Libye, son Président, le Président Denis Sassou Nguesso du Congo, ainsi que les pays voisins, le Haut Représentant de l'UA pour la Libye, l'ancien Président Jakaya Kikwete, pour leur engagement continu à relever les défis politiques, sécuritaires et connexes en Libye. La Conférence pourrait se féliciter des efforts déployés par les pays voisins de la Libye, en particulier pour avoir facilité et abrité des consultations entre les différents acteurs politiques militaires et tribaux libyens, en appui aux efforts de l'UA et des Nations unies en réponse aux défis auxquels la Libye est confrontée. La Conférence pourrait demander que des conditions nécessaires et favorables soient réunies, comme préalable, en vue de la bonne organisation d'élections en Libye, et réitérer, à cette fin, l'importance vitale de la Conférence de réconciliation nationale et des mesures sécuritaires robustes pour des élections libres, justes et inclusives. La Conférence pourrait réaffirmer le rôle central que l'UA devrait jouer en Libye et appeler à un renforcement de la coordination et de la coopération au sein de la communauté internationale. La Conférence pourrait condamner avec la plus grande fermeté les abus contre les migrants africains en Libye et exprimer son soutien au groupe de travail tripartite, UA / UE / Nations unies, ainsi qu'aux efforts du Conseil de Présidence du Gouvernement d'accord national, et exhorter toutes les parties concernées à apporter le soutien nécessaire à la Commission de l'UA pour la coordination des activités du Groupe de travail. De même, la Conférence pourrait demander le lancement de poursuites contre les coupables de ces actes ignobles contre les migrants africains. La Conférence pourrait exprimer son appréciation aux pays qui ont accepté d'accueillir de migrants africains venant de Libye.

Le Sahara Occidental

114. La question du **Sahara occidental**, n'a pas toujours trouvé de solution depuis quatre décennies, malgré l'adoption de nombre de résolutions par les Nations unies et l'OUA/UA, appelant à des mesures définitives pour permettre au peuple du Sahara Occidental d'exercer son droit à l'autodétermination. Les efforts successifs déployés par la communauté internationale en vue du règlement pacifique le différend entre le Royaume du Maroc et le Front POLISARIO, en commençant par le Plan de règlement de l'OUA et le cadre de négociation actuel du Conseil de sécurité des Nations unies, autorisé en vertu de la résolution 1754 (2007), sont restés bloqués. L'impasse actuelle dans le processus de paix est due à l'insistance du Maroc qui veut que seule sa proposition d'autonomie serve de base aux négociations, alors que le Front Polisario insiste sur l'autodétermination et l'indépendance, même si la résolution 1754 (2007) du Conseil de sécurité avait exclu toutes conditions préalables aux pourparlers, en premier lieu.

115. Les organes délibérants de l'UA sont restés saisis de la question. Il convient de rappeler que lors de sa 668^{ème} réunion tenue le 20 mars 2017, le CPS de l'UA a appelé les deux parties, en leur qualité d'États membres, à engager des négociations directes et sérieuses pour sortir de l'impasse actuelle dans le processus de paix. Le CPS a également demandé au Président de la Commission de renforcer le mandat du Haut Représentant de l'UA pour le Sahara occidental, Son Excellence, l'ancien Président Joaquim Alberto Chissano du Mozambique, en vue de faciliter le dialogue direct entre les parties et de lui permettre de mener des consultations efficaces avec les parties prenantes sur le processus de paix, la protection des droits de l'homme et la préservation des ressources naturelles du territoire. Le CPS a, en outre, décidé de réactiver le Comité ad hoc des chefs d'État et de Gouvernement sur le conflit au Sahara occidental, créé en application de la résolution AHG/Res.92 (XV), adoptée lors de la 15^{ème} Session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'OUA, tenue à Khartoum, au Soudan, du 18 au 22 juillet 1978, et a demandé au Président de la Commission d'entreprendre les consultations nécessaires pour la finalisation de la composition et l'opérationnalisation du Comité ad hoc. Bien que le CPS ait insisté sur la nécessité du retour du personnel de l'UA au siège de la MINURSO à Layoune et d'un suivi indépendant des droits de l'homme dans le territoire, aucun progrès n'a été enregistré à cet égard.

116. Dans la décision de sa 29^{ème} session ordinaire, tenue les 3 et 4 juillet 2017, la Conférence s'est félicitée de l'engagement du Secrétaire général des Nations unies à relancer le processus de négociations, avec une nouvelle dynamique et un nouvel esprit devant conduire à la reprise des négociations, de bonne foi et sans conditions préalables, entre les deux parties dans le but de parvenir à une solution durable, qui prévoit le référendum d'autodétermination du peuple du Sahara occidental, conformément aux résolutions et décisions pertinentes des Nations unies de l'OUA/UA.

117. L'admission du Maroc, en janvier 2017, comme 55^{ème} État membre de l'UA, sans conditions préalables et/ou réserves, siégeant côte à côte avec la République arabe sahraouie démocratique (RASD) lors des réunions des organes délibérants de l'UA, offre une occasion unique d'amener les deux parties à travailler ensemble et à parvenir à une solution qui facilitera rapidement l'organisation du référendum d'autodétermination au Sahara occidental. À cet égard, l'UA reste engagée à la disposition de ses deux États membres pour générer la volonté politique nécessaire en vue de sortir de l'impasse actuelle et assurer une solution définitive à ce conflit.

118. En août 2017, le Secrétaire général des Nations unies a nommé M. Horst Kohler, ancien Président de l'Allemagne, comme son Envoyé personnel pour le Sahara occidental. En octobre 2017, M. Kohler a effectué une visite dans la région. Il s'est rendu dans la partie du Sahara occidental contrôlée par le Polisario, mais pas dans la capitale, Laayoune, où se trouve le siège de la MINURSO, sous contrôle marocain. M. Kohler s'est également rendu au Maroc, en Algérie et en Mauritanie. La visite de l'Envoyé personnel entre dans le cadre du nouvel élan pour relancer le processus politique conformément à la résolution 2351 du CSNU. Il a, par la suite, le 22 novembre 2017, rendu compte de sa mission au Conseil de sécurité et reçu le plein soutien des membres du Conseil pour relancer le processus de paix entre les deux parties. M. Kohler s'est également rendu les 10 et 11 janvier 2018, au siège de l'UA où il a été rassuré par le Président de la Commission du plein appui de l'UA à sa mission.

119. A la lumière de ce qui précède, la Conférence pourrait exprimer son soutien à la relance du processus de négociation entre les deux États membres, en vue de parvenir à une solution durable conforme aux résolutions pertinentes des Nations unies et aux décisions de l'OUA/UA. La Conférence pourrait réitérer sa demande aux deux États membres, le Royaume du Maroc et la RASD, d'engager des pourparlers directs et sérieux sous la direction de l'UA et des Nations unies. L'UA étant prête à opérationnaliser, en temps voulu, le Comité des chefs d'Etat et de Gouvernement sur le Sahara occidental, la Conférence pourrait appeler les deux parties à coopérer pleinement avec l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies, M. Horst Kohler. La Conférence pourrait demander au Maroc, en tant qu'Etat membre, de permettre à la Mission d'observation de l'UA de retourner à Laayoune, au Sahara occidental, et de permettre également un suivi indépendant des droits de l'homme dans le territoire. La Conférence pourrait également réitérer ses appels répétés, en particulier sa déclaration adoptées lors de sa 24^{ème} Session ordinaire tenue à Addis Abéba, les 30 et 31 janvier 2015, sur le Forum de Cran Montana, une organisation siégeant en Suisse, à cesser d'organiser ses réunions à Dakhla, au Sahara occidental, et appeler tous les Etats membres, les organisations de la société civile et autres acteurs concernés à boycotter la prochaine réunion prévue se tenir du 15 au 20 mars 2018.

B. QUESTIONS THÉMATIQUES

a. Prévention et lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

120. Le terrorisme continue de constituer une menace sérieuse pour la paix, la sécurité et la stabilité. Ces derniers mois ont enregistré les actes de terrorisme les plus meurtriers sur le continent à ce jour. Il s'agit notamment de l'attentat à la bombe perpétré le 14 octobre 2017 à Mogadiscio, qui a fait plus de 500 morts, et de l'attentat perpétré le 24 novembre au Sinaï, au cours duquel 311 fidèles ont été tués. Des attaques répétées et meurtrières ont également été commises contre des civils innocents et des soldats de la paix dans les régions du Sahel et du Lac Tchad. Le continent est également profondément affecté par les développements politiques sécuritaires extrarégionaux. Avec la défaite militaire du soi-disant État islamique (EI) au Moyen-Orient, le groupe cherche à faire du continent, et en particulier de l'Afrique du Nord et du Sahel, son nouveau sanctuaire. Les milliers de combattants terroristes africains et étrangers qui entrent dans le continent constituent une grave menace à la sécurité que de nombreux États africains, mal préparés à affronter un tel défi.

121. Par conséquent, l'UA, y compris à travers le Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT), a continué de soutenir et de renforcer les capacités des États membres en mettant l'accent sur les conditions pouvant favoriser la propagation du terrorisme et la radicalisation.

122. Le CAERT a également organisé, en collaboration avec l'Unité de fusion et de liaison du Sahel et la Ligue des oulémas du Sahel, des érudits, des prédicateurs et des imams, le 11 décembre 2017 à Alger, un atelier régional pour les leaders religieux des pays du Processus de Nouakchott dans la promotion de la tolérance et la prévention de la radicalisation dans l'éducation religieuse. La deuxième réunion des coordonnateurs régionaux de la lutte antiterroriste a eu lieu au siège du CAERT à Alger les 14 et 15 décembre 2017. Cette réunion visait à promouvoir des réponses régionales et interrégionales concertées au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée, à travers l'élaboration de programmes uniformes pour faciliter la coordination entre les régions et l'exploration des synergies dans les opérations et le renforcement des capacités.

123. Le CAERT a également convoqué sa 11^{ème} réunion annuelle des Représentants des États membres, des points focaux (PF) des Communautés économiques régionales (CER) et des Mécanismes régionaux (MR) à Alger, Algérie, du 17 au 19 décembre 2017, avec la participation des points focaux nationaux et régionaux du CAERT en provenance des 50 États membres de l'UA et des CER et MR, ainsi que des représentants de l'Organisation du Traite de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). La réunion de trois jours, ouverte par le Commissaire à la paix et à la sécurité, a permis aux points focaux nationaux et régionaux d'analyser la situation actuelle du terrorisme sur le continent, d'adopter son plan stratégique 2018-2020, de coordonner les actions et de tracer la voie pour faire avancer les objectifs de lutte contre le terrorisme sur le continent, par une action conjointe plus

concrète et coordonnée. Les deux réunions ont formulé d'importantes recommandations, parmi lesquelles la nécessité de revoir la structure du Centre, de la doter de l'infrastructure et du financement nécessaires pour lui permettre d'accomplir pleinement son mandat.

124. En outre, dans le cadre des partenariats permanents dans le cadre du Forum mondial contre le terrorisme (GCTF), le CAERT a co-organisé un atelier sur le renforcement des capacités dans la région Afrique de l'Ouest et a facilité la tenue d'un autre sur les connexions entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, tous deux organisés à Alger, en Algérie, les 23 et 24 octobre et le 25 octobre 2017, respectivement. En outre, il a tenu une conférence sur les enlèvements pour rançon les 23 et 24 août, à Alger, conjointement avec le Groupe de travail des Nations unies pour la lutte antiterroriste (UNCTITF), et une formation sur le leadership: Opération *Africa-Trigger* du 4 au 8 septembre 2017 à Alger, en collaboration avec l'ONUDC et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), qui ont lancé une opération, qui verra des officiers d'Afrique de l'Ouest et du Sahel mener des interventions coordonnées ciblant le trafic illicite d'armes à feu et la mobilité des terroristes.

125. Au cours de la période sous examen, le CAERT a reçu le prestigieux Prix 2017 de l'OIAC pour ses efforts et son assistance aux États membres de l'UA dans la mise en œuvre et l'universalité de la Convention sur les armes chimiques.

126. Le Mécanisme de coopération policière de l'UA (AFRIPOL) a également entamé la mise en œuvre de son plan de travail triennal après la convocation de la première Assemblée générale et la signature de l'accord de siège en mai 2017. Les 24 et 25 octobre 2017, l'AFRIPOL a tenu un atelier de renforcement des capacités sur la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et le terrorisme. L'AFRIPOL a également tenu les 13 et 14 décembre 2017, à Alger, une réunion avec pour objectif le renforcement de la coopération dans la lutte contre la cybercriminalité. La réunion a identifié des actions aux niveaux national, régional et continental pour renforcer les capacités des services de police à prévenir et combattre la cybercriminalité.

127. Le Comité des Services de renseignement et de sécurité en Afrique (CISSA), dans le cadre de son mandat, a fait des communications régulières au CPS sur l'état de la menace du terrorisme, de l'extrémisme violent et de la radicalisation sur le continent. L'amélioration du partage de l'information et de la coopération entre les services de renseignement demeure un pilier essentiel de la coopération antiterroriste. À cet égard, le Commissaire à la paix et à la sécurité a organisé au siège de l'UA, à Addis Abéba, le 10 novembre 2017, la première réunion conjointe des chefs des services de renseignement et de sécurité des États membres et des organisations participant aux Processus de Nouakchott et de Djibouti. Cette réunion a permis d'identifier un ensemble d'actions à mener pour une plus grande synergie et une coopération entre les pays membres et les organisations en vue de faire face à la menace grandissante du terrorisme et de la criminalité, ainsi que les connexions qu'ils entretiennent.

128. Les 10 et 11 décembre 2017, un forum de haut niveau des États membres de l'UA s'est tenu à Oran, en Algérie, sous le thème «Des réponses efficaces et durables contre le terrorisme: une approche régionale». Ce Forum, organisé en collaboration avec l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le Gouvernement algérien, a préconisé une approche de prévention et de réponse axée sur les conditions propices au terrorisme, la lutte contre les idéologies violentes, et des opérations intégrées de stabilisation et de soutien à la paix. La réunion a souligné que l'Afrique dispose de principes directeurs et de cadres pour la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent sur le continent. À présent, c'est d'une volonté politique renouvelée et d'une action efficace aux niveaux national et régional dont on a besoin. A cet égard, la réunion a examiné les mesures et les bonnes pratiques pour traiter de divers sujets: prévention, justice pénale, échange d'informations et de renseignements, lutte contre le financement du terrorisme, gestion des flux de combattants terroristes étrangers, stabilisation, réconciliation et réhabilitation, comme approches régionales harmonisées et de renforcement des capacités.

c. MISE EN OEUVRE DES DIFFÉRENTS ASPECTS DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE PAIX ET DE SECURITÉ (APSA)

b. Le Fonds de la Paix

129. Au cours de la période sous examen, les États membres et la Commission a intensifié leurs efforts conjoints en vue d'accélérer l'opérationnalisation du Fonds de la paix dans le cadre général du Financement de l'Union. Au moment de la finalisation du présent rapport, il est encourageant de noter que 29,5 millions USD ont été sécurisés à travers les contributions des États membres. Cet effort considérable de nos pays a permis d'atteindre ce niveau sans précédent pour le financement du Fonds de la paix. Il convient maintenant de finaliser et de mettre en place les structures de supervision, de gestion et de gouvernance du Fonds de la paix, conformément au communiqué de la 689^{ème} réunion du CPS tenue le 30 mai 2017. La 30^{ème} Session Ordinaire de la Conférence pourrait adopter la structure du Fonds de la paix, tel que proposé par la Commission.

c. La Force africaine en attente (FAA)

130. Après le succès de l'exercice d'entraînement (FTX) d'Amani Africa II (AAIL), la Conférence a adopté la décision Assembly/AU/Dec.589 (XXVI) en janvier 2016, instruisant qu'une «la conduite par la Commission et les CER/MR d'une mission d'évaluation afin de vérifier l'état de préparation des forces régionales en attente ». Dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision de la Conférence, la 10^{ème} réunion ordinaire du Comité technique spécialisé sur la défense, la sécurité et la sûreté (CTSDSS), tenue à Addis Abéba, Ethiopie, le 9 janvier 2018, a examiné et approuvé le rapport et les recommandations du Groupe d'experts indépendant, dirigé par le Professeur Ibrahim Gambari, sur la vérification, la confirmation et la validation des capacités de la Force africaine en attente (FAA), ainsi que le plan de travail quinquennal de Maputo (2016-2020) sur l'amélioration de la FAA.

131. Le CTSDSS a également reconnu les progrès accomplis dans l'opérationnalisation de la base logistique continentale (BLC) de la FAA, inaugurée le 5 janvier 2018, par le Commissaire à la paix et à la sécurité et le Premier ministre du Cameroun. La réunion s'est également félicitée de l'acquisition par la Commission du matériel pour le système de commandement, de contrôle, de communication et d'information (C3IS) et du développement du cadre des charges communes pour les opérations de soutien de la paix de l'UA, qui constituent des étapes importantes dans le développement de la FAA.

132. Compte tenu de ce qui précède, le CTSDSS a exhorté toutes les parties prenantes concernées à continuer à soutenir la réalisation de la pleine opérationnalisation de la FAA, y compris la finalisation rapide du Cadre juridique sur l'emploi de la FAA en juin 2018. En outre, la Commission a été chargée d'accélérer les processus d'examen de la doctrine des OSP de l'UA et du Concept de la FAA pour soumission à la prochaine réunion ordinaire du CTSDSS. De manière plus spécifique, la Déclaration de la 10^{ème} réunion ordinaire du CTSDSS, a été soumise à la Conférence comme document de travail autonome.

133. Il convient de souligner que la 10^{ème} réunion ordinaire du CTSDSS a demandé en outre à toutes les parties prenantes concernées de travailler à l'harmonisation des activités de la Capacité africaine de réaction immédiate aux crises (CARIC) et renforcer la coopération avec toutes les coalitions ad hoc, à savoir la Force multinationale mixte (FMM), la Force conjointe du G5-Sahel et le Groupe de travail ICR-LRA, avec le cadre de la FAA .

d. Reconstruction et développement post-conflit (RDPC)

134. Au cours de la période sous examen, l'UA a poursuivi ses efforts dans la mise en œuvre de la politique de RDPC. La création par la Commission de l'UA d'un groupe de travail inter-départementale sur la RDPC dont l'objectif est d'assurer une coordination efficace des orientations stratégiques et de la mise en œuvre de la RDPC a généré une nouvelle impulsion dans le processus. Avec la participation des Bureaux de liaison de l'UA et des CER/MR, le Groupe de travail a mené des activités conjointes qui ont permis de renforcer les synergies et la coordination dans les États membres mettant en œuvre les activités de RDPC. Pour assurer la cohérence, un cadre quinquennal sur la base des résultats sur la RDPC est en cours de finalisation au début de 2018 pour orienter la mise en œuvre des initiatives de l'UA.

135. Dans le cadre de son projet de politique d'impact rapide/renforcement de la paix, la Commission, à travers ses Bureaux de liaison, a soutenu la création d'une commission nationale des droits de l'homme en République centrafricaine, la réhabilitation de la prison de la Police judiciaire de Bandim, en Guinée Bissau, l'acquisition et l'installation d'équipement de surveillance des frontières/de sécurité, l'appui à l'éducation des filles par le Grand Bassa Community College au Libéria et plusieurs projets de consolidation de la paix au niveau communautaire en Somalie, et un projet sur l'état de droit à Madagascar.

136. En outre, en vue d'articuler les approches pertinentes et les ressources nécessaires, un atelier sur le renforcement de la politique de RDPC, grâce à des partenariats avec les CER/MR s'est tenu à Harare, Zimbabwe, du 25 au 27 octobre 2017. Cet atelier devait permettre à l'UA de contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route de Lusaka sur les mesures pratiques visant à faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020, à travers le renforcement des capacités institutionnelles de l'UA, des CER/MR, la stabilisation des conflits, la consolidation de la paix et la reconstruction. Dans le cadre de la collaboration susmentionnée sur la mise en œuvre de la politique de RDPC, deux réunions annuelles avec les CER/MR sur la RDPC - aux niveaux technique et politique ont été envisagées. La réunion technique aura lieu au cours du deuxième trimestre de 2018. Par ailleurs, l'atelier de Harare a convenu d'une note d'orientation qui définit et clarifie le contexte en vue d'améliorer la coordination et la collaboration entre les différents acteurs sur les aspects pratiques des interventions en matière de RDPC au sein des différents acteurs, notamment la Commission, les États membres, les CER/MR et d'autres partenaires, tels que la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, l'UE et le système des Nations unies, ainsi que des partenaires bilatéraux.

137. Dans le cadre du Groupe de travail inter-départemental sur la RDPC, la Commission et les Nations unies ont effectué une mission conjointe d'évaluation au Soudan, du 7 au 16 novembre 2017. L'équipe d'évaluation a visité des sites d'équipes évacués par la MINUAD dans les États du Darfour, mené des consultations avec les autorités gouvernementales, les communautés affectées, l'Equipe-pays des Nations unies et la communauté diplomatique de Khartoum. L'objectif de cette évaluation était de rendre compte à la direction de l'UA et des Nations unies des progrès de la première phase de la reconfiguration de la MINUAD et des recommandations détaillées sur la portée et le rythme de la deuxième phase, conformément à la résolution 2363(2017) du Conseil de Sécurité des Nations unies.

138. À la suite d'un dialogue interactif entre le CPS et la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies tenue à Addis-Abeba, le 8 décembre 2017, et de la signature par le Commissaire à la paix et à la sécurité d'un Protocole d'accord avec la Commission des Nations unies pour la consolidation de la paix, l'UA est prête à renforcer la mise en œuvre de la politique de RDPC, ce qui devrait contribuer à un partenariat plus prévisible et stratégique dans les domaines de la prévention des conflits, du dialogue politique, de la réconciliation nationale, de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme.

139. À l'avenir, l'UA prévoit d'intensifier ses efforts de stabilisation sur le continent, pour ainsi gérer les transitions de la stabilisation initiale qui a souvent une forte empreinte militaire à la consolidation de la paix à long terme en mettant l'accent sur la reconstruction, la revitalisation des institutions de service public, et le développement socio-économique et politique à court et à moyen terme. À cet égard, la Commission, en partenariat avec la Commission du Bassin du Lac Tchad, a convoqué une conférence régionale à Ndjamena, au Tchad, du 2 au 4 novembre, présidée par le Commissaire à la paix et à la sécurité et M. Sidick Abdelkeria Hagggar, Ministre de l'hydraulique et de l'assainissement de la République du Tchad, représentant le Premier Ministre, comme

première étape du processus d'élaboration d'une stratégie de stabilisation régionale pour les zones touchées par le groupe terroriste Boko Haram. Une conférence régionale de suivi est prévue au premier trimestre 2018, afin de finaliser une stratégie régionale globale qui rationalisera les diverses initiatives visant à stabiliser les zones touchées par les activités de Boko Haram dans la région du bassin du Lac Tchad. Dans la même veine, les efforts de l'UA pour la consolidation de la paix en Somalie et au Soudan dans le cadre de l'AMISOM et de la MINUAD au Darfour seront également renforcés.

140. Il convient de souligner que la RDPC exige des investissements considérables, notamment financiers, qui ne sont souvent pas immédiatement disponibles sur le continent. Ainsi est-il impératif de déployer des efforts pour mobiliser les secteurs public et privé, ainsi que les institutions financières internationales et les partenaires, dans le cadre de l'Initiative de solidarité africaine, pour mutualiser les efforts afin d'apporter un soutien fiable aux pays sortant de conflit en Afrique.

141. À la lumière de ce qui précède, la Conférence pourrait réitérer son appel aux États membres et aux CER/MR pour donner la priorité au soutien et à la mise en œuvre des activités de développement de reconstruction post-conflit dans les pays sortant d'un conflit. La Conférence pourrait également demander à la Commission de continuer à mobiliser l'appui pour le Cadre politique de RDPC, notamment auprès du secteur privé et des institutions financières internationales et les partenaires, en faveur des pays émergeant d'un conflit en vue de prévenir les résurgences et soutenir la résilience.

e. Système continental d'alerte rapide et prévention des conflits

142. La Commission a poursuivi ses efforts visant à renforcer ses capacités en vue de mettre à disposition des informations et des analyses en temps opportun, grâce à l'élaboration de divers outils, y compris la production de rapports d'alerte rapide et de communications régulières d'analyse prospective au CPS. L'interaction avec les CER/MR a été soutenue, entre autres, par l'assistance apportée à la CEDEAO et à la CEEAC, et par des consultations initiales sur l'alerte rapide avec l'Union du Maghreb arabe. Suite à la consultation avec des organisations de la société civile africaine en mai 2017 en vue de renforcer la collaboration dans le domaine de l'alerte rapide et de la prévention des conflits, certaines d'entre elles ont déjà soumis des informations sur le Système continental d'alerte rapide (AFRICA REPORT TOOL). En outre, suite à la demande d'assistance technique du Gouvernement du Ghana et à la mission d'évaluation préliminaire dans ce pays en juin 2017, la Commission lui a apporté son appui aux autorités dans la conduite de l'évaluation de la vulnérabilité structurelle et de la résilience (CSVRA) en octobre 2017. La Commission a continué à apporter une assistance technique aux États membres pour la création et le renforcement des infrastructures nationales de paix, y compris la mise en place de systèmes d'alerte rapide et de salles de veille. A cet égard, six États membres sont en train de mettre en place leur système national d'alerte rapide avec le soutien de la Commission.

143. Au cours de la période sous examen, le Programme Frontière de l'UA (PFUA) a poursuivi son travail de délimitation et de démarcation des frontières avec les États membres. Le PFUA a organisé, du 1^{er} au 3 août 2017, à Addis-Abeba, un atelier de renforcement de la confiance entre les Comores et Madagascar, pour créer une plateforme propice au processus de délimitation de leur frontière maritime commune. Le Programme a facilité la 5^{ème} session du Comité technique mixte (JTC) entre l'Ouganda et le Soudan du Sud, du 29 novembre au 1^{er} décembre 2017, à Kampala, pour examiner la mise en œuvre des résolutions de la 4^{ème} Session du JTC. En outre, le PFUA a apporté un soutien à la 7^{ème} session du Comité conjoint de démarcation (JDC) entre le Soudan du Sud et le Soudan, tenue du 7 au 12 décembre 2017, à Debre Zeit, en Ethiopie, pour la mise en œuvre de l'Accord sur la question des frontières, signé en 2012. En ce qui concerne le renforcement des capacités, une formation sur l'utilisation de logiciels pour faciliter les efforts de délimitation entre les États riverains du Lac Tanganyika, s'est tenue du 13 au 17 novembre 2017, à Addis Abéba. S'agissant de la coopération transfrontalière, le PFUA continue de plaider pour la signature et la ratification de la Convention de l'UA sur la coopération transfrontalière (Convention de Niamey). La Commission a organisé la réunion des experts des États membres pour la validation du projet de stratégie de gouvernance des frontières de l'UA, tenue du 6 au 8 novembre 2017, à Addis Abéba. La Commission a également tenu sa troisième réunion de coordination PFUA-CER, les 9 au 10 novembre 2017, à Addis Abéba, afin de développer des domaines de collaboration.

f. Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) et réforme du secteur de sécurité (RSS)

144. Les progrès dans les processus nationaux de DDR et de RSS ont été lents. Les principaux défis auxquels sont confrontés les processus de RSS et de DDR au niveau national sont liés à l'insécurité persistante et au manque de stratégies nationales adéquates pour une paix et une sécurité durables. Certains États membres sortant d'un conflit se battent pour réaliser la réconciliation nationale et une paix globale. Dans de nombreux cas, les efforts nationaux sont éclipsés par le manque de bonne gouvernance et les réponses inadéquates aux défis politiques. Ces facteurs combinés continuent d'entraver l'émergence d'un environnement propice à une RSS efficace et aux processus traditionnels de DDR. Néanmoins, la Commission maintient fermement son appui opérationnel et technique aux États membres.

145. À Madagascar, la Commission, avec l'appui des partenaires, a déployé deux conseillers en RSS pour soutenir le processus de finalisation et d'approbation des plans stratégiques et opérationnels nationaux de RSS.

146. Au Soudan, la Commission a pleinement participé à deux évaluations conjointes UA-Nations unies pour la reconfiguration et le retrait de la MINUAD au Darfour, en mars et en novembre 2017. Ces exercices ont souligné la nécessité pour le Gouvernement soudanais de renforcer la sécurité, la justice et les services pénitentiaires au Darfour, afin d'être en mesure de prendre le contrôle effectif des zones libérées par les forces de la MINUAD.

147. En ce qui concerne les activités relatives au renforcement des capacités des États membres, des CER et des missions de l'UA, la Commission, en collaboration avec des partenaires, a poursuivi ses sessions de formation. La Commission a également élaboré six documents d'orientation sur les questions de genre et de RSS, l'évaluation des besoins, l'harmonisation des législations de sécurité nationale, l'élaboration de codes de conduite pour les institutions de sécurité africaines, les bonnes pratiques en matière de RSS et le suivi et l'évaluation des processus.

148. L'implication de la société civile demeure un élément important du Cadre stratégique de l'UA sur la RSS. À cet égard, la Commission a abrité, du 1^{er} au 3 novembre 2017, l'atelier inaugural sur l'engagement des OSC dans les réformes du secteur de la sécurité et de la justice, en vue de renforcer les capacités des OSC africaines aux niveaux national, régional et continental, et de fournir une plate-forme pour un dialogue continu et une interaction entre les OSC, l'UA et les CER/MR.

149. En ce qui concerne le DDR, la Commission conjointement avec la Commission du Bassin du Lac Tchad, a organisé une conférence régionale de stabilisation du 2 au 4 novembre 2017, à N'Djamena. Cette conférence constitue le premier pas vers l'élaboration d'une stratégie régionale globale qui va orienter et rationaliser diverses initiatives visant à stabiliser les zones affectées par les actes terroristes de Boko Haram dans la région. La stratégie régionale à plusieurs volets comprendra des interventions humanitaires efficaces et un relèvement rapide pour encourager le retour des personnes déplacées et des réfugiés, des pratiques régionales harmonisées en matière de traitement des ex-combattants et renforcer les questions de sécurité et de gouvernance régionales pour faire face aux conditions qui ont concouru à l'émergence de Boko Haram.

150. En Guinée-Bissau, la Commission a organisé et animé une session de formation d'acquisition de compétences de 3 mois, d'octobre à décembre 2017, à l'intention du personnel du secteur de la défense et de la sécurité en collaboration avec le gouvernement de Guinée-Bissau, notamment en matière de réinsertion sociale du personnel des forces armées à la retraite.

151. Dans le cadre de la nouvelle phase du programme de DDR de l'UA, la Commission finalise également un certain nombre de notes d'orientation opérationnelle DDR qui visent à aider les praticiens nationaux et régionaux à concevoir, mettre en œuvre et évaluer les initiatives de DDR. Ces notes d'orientation couvrent un certain nombre de questions émergentes et pertinentes telles que celles des combattants étrangers, la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, les femmes et les enfants, ainsi que le respect des droits humains dans les interventions de DDR.

g. Le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre

152. La violence perpétrée à travers le continent par des groupes armés non étatiques, des terroristes et des criminels est un rappel constant du niveau de pertes en vies humaines et de destructions causées par le détournement et le commerce illicite d'armes et de munitions. Néanmoins, de graves lacunes persistent en matière de prévention et de réponse aux niveaux national et régional. Pour sa part, la Commission a lancé l'Initiative de gestion de la sécurité des munitions pour aider les États à identifier et combler les lacunes en matière de sécurité physique et de sûreté et à renforcer les capacités de gestion des stocks nationaux et prévenir les détournements et les explosions accidentelles. La Guinée-Bissau a été parmi les pays assistés en 2017 à travers des formations et des évaluations techniques. La Commission a également finalisé le processus d'évaluation des candidats pour la liste des praticiens africains en armement et en gestion des munitions qui seront déployés dans les États membres intéressés pour aider au renforcement des capacités nationales.

h. Les armes de destruction massive, le désarmement et la non-prolifération

153. La Commission africaine de l'énergie nucléaire (AFCONE) a tenu sa 8^{ème} session ordinaire, le 10 novembre 2017, à Addis-Abeba, dans un contexte administratif et financier difficile qui entrave l'opérationnalisation de son Secrétariat et la mise en œuvre du programme de travail. La session a décidé de convoquer la conférence des États parties le plus tôt possible en 2018, afin de discuter avec les États parties des mesures requises pour remettre le Secrétariat de l'AFCONE sur les rails.

154. Faisant suite à l'appel lancé par la 584^{ème} réunion du Conseil du 29 mars 2016, la Commission a organisé un atelier de formation à l'intention des points focaux nationaux africains sur la Convention sur les armes biologiques (CAB). Cet atelier a permis de mieux comprendre les rôles et les responsabilités des points focaux nationaux et de dispenser une formation sur certains aspects de la mise en œuvre nationale, notamment l'élaboration de lois et de plans d'action et la préparation de mesures de confiance.

i. Femmes, paix et développement

155. En 2017, les efforts de la Commission s'agissant des femmes, de la paix et de la sécurité s'articulent autour de trois axes principaux, à savoir: combler le fossé entre politique et mise en œuvre, renforcer le rôle et le leadership des femmes dans les processus de paix et les missions de plaidoyer de haut niveau pour rendre visible les aspects touchant les femmes, en particulier dans les pays affectés par des conflits. Dans ce contexte, le Bureau de l'Envoyé spécial pour les femmes, la paix et la sécurité est en train de finaliser un cadre continental de suivi des engagements pris et des efforts de mise en œuvre par les États membres en matière de femmes, de la paix et de la sécurité. En outre, au cours de la période sous examen, le CPS a consacré sa 728^{ème} réunion tenue le 31 octobre 2017, à une séance publique sur le thème « Le rôle des femmes

dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent en Afrique », en commémoration de l'adoption de la Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Une mission conjointe de solidarité de haut niveau entre la Commission de l'UA et les Nations unies a été effectuée au Nigeria et en RDC, sous la direction du Secrétaire général adjoint des Nations unies et de l'Envoyé spécial du Président de la Commission pour les femmes, la paix et la sécurité, avec la participation du Directeur exécutif du Département Femmes des Nations unies et du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies sur la violence sexuelle dans les conflits. Les deux organisations ont également soutenu la création par les femmes dirigeantes africaines d'un réseau pour la transformation de l'Afrique, en mettant l'accent sur la paix, la gouvernance et le développement durable.

j. Les enfants dans les situations de conflits armés en Afrique

156. Le CPS est saisi du problème de la protection des enfants dans les situations de conflit, comme une question transversale dans toutes ses décisions. Le CPS a consacré sa 706^{ème} réunion tenue le 26 juillet 2017, à une séance publique sur le thème: «Enfants soldat/enfants non scolarisés dans les conflits armés en Afrique», au cours de laquelle le CPS a exprimé sa profonde préoccupation face au nombre élevé d'enfants hors du système scolaire en Afrique, en particulier dans les pays affectés par les conflits et sous l'effet de l'extrême pauvreté qui en résulte, soulignant que cette tendance inquiétante doit recevoir l'attention nécessaire des dirigeants politiques, des défenseurs des droits de l'homme et d'autres membres de la communauté internationale, conformément à la décision de la Conférence de janvier 2017 sur la mise en œuvre de la feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques visant à faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020.

k. Activités du Groupe des Sages

157. Sur proposition du Président de la Commission et conformément à l'article 11 du Protocole, la 29^{ème} session ordinaire de la Conférence, tenue en juillet 2017, a nommé les cinq nouveaux membres du Groupe des sages, à savoir : M. Hifikepunye Pohamba, de la Namibie, pour la région de l'Afrique australe, Mme Ellen Johnson Sirleaf, du Libéria, pour la région de l'Afrique de l'Ouest; Dr. Speciosa Wandira Kazibwe, de l'Ouganda, pour la région de l'Afrique de l'Est; M. Amr Moussa, d'Égypte, pour la région d'Afrique du Nord ; et Mme Honorine Nzet Bitéghé, du Gabon, pour la région de l'Afrique centrale. Les nouveaux membres du Groupe ont été installés les 4 et 5 octobre 2017 au siège de l'UA à Addis-Abeba et ont élu M. Hifikepunye Pohamba pour assurer la présidence pour la période d'octobre 2017 à septembre 2018. Le Groupe des sages a également convenu des modalités d'élection de son Président, avec entre autres, une alternance annuelle homme /femme. Le Groupe a également adopté son programme de travail jusqu'en décembre 2018, qui prévoit notamment de donner une impulsion nouvelle aux efforts de l'UA en matière de prévention des conflits et de médiation, à travers cinq réflexions thématiques sur les menaces émergentes contre la paix et la sécurité : a) Perspectives des démocraties multipartites en Afrique contemporaine: Quel rôle pour les processus de dialogue structuré au niveau national; b) Migration et sécurité humaine: Comprendre et

atténuer la migration irrégulière et forcée en provenance de l'Afrique; c) Promouvoir les jeunes en tant que force de paix, de reconstruction et de développement en Afrique; d) Améliorer la médiation et la résolution des conflits liés aux ressources naturelles en Afrique; et e) Religion, paix et conflit en Afrique: l'énigme du sacré.

158. Il convient de rappeler que dans sa décision de juillet 2017 portant nomination des nouveaux membres du Groupe des sages, la Conférence de l'Union a décidé de créer un «Réseau panafricain des femmes médiateurs» (FemWise-Africa), en tant qu'organe subsidiaire du Groupe des sages, pour renforcer la participation active des femmes et leur impact sur la prévention des conflits, la médiation et la consolidation de la paix en Afrique. Le Groupe des Sages a donc pris des mesures pour opérationnaliser FemWise-Africa, avec la réunion de son Comité directeur, les 5 et 6 octobre 2017, à Addis-Abeba, et en tenant son Assemblée générale les 13 et 14 décembre 2017, à Constantine en Algérie. Ces deux rencontres ont permis de jeter les bases de l'élaboration des modalités de déploiement des membres de FemWise-Africa pour mener des processus d'apaisement et de dialogue, notamment dans les communautés frontalières, et des modalités de partenariat avec le secteur privé visant à soutenir le dialogue grâce à des projets à impact rapide.

159. Enfin, le Groupe des sages, qui travaille en étroite collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER) en tant que réseau panafricain des sages (PANWISE), réunissant des acteurs de la médiation, a organisé la 5^{ème} retraite du PanWise les 16 et 17 novembre 2017, à Kampala, sur le thème *Les tendances de la démocratie, des élections et de la gouvernance en Afrique et leurs implications pour la consolidation de la paix*. À l'occasion du 10^{ème} anniversaire du Rapport 2007 du Groupe des sages sur les élections, la retraite de cette année a examiné l'état actuel de la démocratie en Afrique en accordant une attention particulière aux élections et aux processus électoraux, la gouvernance, l'état de la mise en œuvre des lois et des normes existantes. La retraite a également inauguré la section ougandaise de FemWise-Africa.

D. CONCLUSION

160. Certes le tableau général de l'état de la paix et de la sécurité ans le continent reste encore contrasté, avec des situations qui s'améliorent, alors que d'autres font encore face à des défis, nécessitant ainsi de la part de l'UA des efforts encore plus soutenus. La tenue réussie des élections au Libéria conforte bien l'importance qui s'attache à la reconstruction post-conflit sur le continent. La persistance de la violence au Soudan du Sud, en République centrafricaine et en RDC témoigne encore de la prégnance des conflits internes en Afrique. Même si, indéniablement, la tendance générale, du moins en ce qui concerne les conflits inter-états et internes, est à la baisse.

161. Il convient de le réaffirmer, encore avec force, le terrorisme et l'extrémisme violent nourris des produits de la criminalité transnationale organisée sous ses diverses formes, y compris le trafic de la drogue et des êtres humains et celui illégale des armes légères et de petit calibre, constitue sans aucun doute la plus grave menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité du continent. La Somalie a connu cette année l'attentat le plus meurtrier

de l'histoire du terrorisme sur le continent, alors que l'AMISOM reste à ce jour le seul rempart contre la prise de contrôle du pays par les groupes terroristes notamment al-Shabaab, en attendant que les forces nationales somaliennes soient en mesure de prendre efficacement et effectivement le relai. Au Mali et au Sahel, les divers groupes terroristes, profitant des immensités désertiques, remettent en cause chaque jour encore plus la stabilité des pays de la région, qui réagissent de plus en plus de manières collectives, comme on témoigne la mise en place et l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5-Sahel. Dans le Bassin du Lac Tchad, les pays de la région font face à l'action quotidienne meurtrière du groupe terroriste Boko Haram, malgré tous les succès remportés par la Force multinationale mixte.

162. Au-delà de ses réunions ordinaires, le CPS a mené un certain nombre d'activités au cours de la période sous examen. Il s'agit, entre autres, d'interactions avec les différents partenaires, en particulier, le Conseil de sécurité des Nations unies et le Comité politique et de sécurité de l'UE, ainsi qu'avec d'autres organes de l'UA. En outre, les missions dans le Bassin du Lac Tchad et en RDC ont permis de réaffirmer le rôle proactif que le CPS doit jouer sur le continent, en particulier quand il s'agit de consolidation de la paix et de diplomatie préventive. Ces efforts ont permis au CPS d'identifier les voies et moyens de renforcer son action et de prendre des décisions informées sur la base des dynamiques réelles sur le terrain.

163. Les situations de crise et de conflit prolongées sur le continent soulignent, sans aucun doute, la nécessité d'une volonté politique et d'un engagement, toujours plus affirmés, pour trouver des réponses à leurs causes profondes, en vue d'assurer des solutions à long terme pouvant faire éviter la résurgence de la violence. Dans ce contexte, l'accent doit donc être mis sur la prévention, la gestion et la consolidation de la paix, ainsi que la stabilisation, à travers des politiques de reconstruction et de développement post-conflit adaptées à chaque pays sortant de crise ou d'un conflit violent. La reconstruction et le développement post-conflit exige des investissements très lourds, notamment en termes financiers, qui souvent, hélas, ne sont pas facilement mobilisables sur le continent. Ainsi, il est donc essentiel de déployer des efforts pour mobiliser les secteurs public et privé et les institutions financières internationales, ainsi que les Etats membres de l'UA dans le cadre de l'initiative de solidarité africaine, en vue d'apporter un appui fiable aux pays africains sortant de conflit. Dès lors, il s'agit pour les Etats membres de l'UA de continuer à œuvrer inlassablement en vue du développement pour l'amélioration des conditions de vies des peuples africains pour les mettre à l'abri de la pauvreté, des inégalités et des conflits violents.

164. Dans ce contexte, le CPS, en étroite coopération avec les Etats membres, la Commission et les CER/RM, avec l'appui des partenaires, au premier rang desquels les Nations unies et son Conseil de sécurité, reste engagé à poursuivre ses efforts, notamment dans le domaine de la prévention et du renforcement des mécanismes de sécurité collective, tels que prévus dans l'Architecture africaine de paix et de sécurité, pour faire face aux menaces comme le terrorisme et l'extrémisme violent. Le CPS continuera de remplir sa mission en vue de l'objectif continental Faire taire les armes à l'horizon 2020 et pour la prospérité de l'Afrique que nous voulons en 2063.

**RAPPORT SUR LE CINQUIÈME SÉMINAIRE DE HAUT NIVEAU SUR LA PAIX ET
LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE**

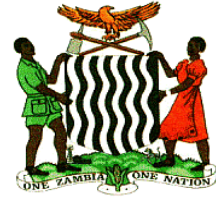
**«Aider les nouveaux membres africains entrant au Conseil de sécurité des
Nations unies à se préparer pour le traitement des questions de paix et de
sécurité sur le continent»**

Livingstone, Zambie, 4 - 5 décembre 2017



unitar

United Nations Institute for Training and Research



RAPPORT SUR LE CINQUIÈME SÉMINAIRE DE HAUT NIVEAU SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

«Aider les nouveaux membres africains entrant au Conseil de sécurité des Nations unies à se préparer pour le traitement des questions de paix et de sécurité sur le continent»

Livingstone, Zambie, 4 - 5 décembre 2017

I. Introduction

1. Du 4 au 5 décembre 2017, le Gouvernement de la République de Zambie a, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (UA) et l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR), organisé, à Livingstone, Zambie, le quatrième Séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique sous le thème «*Aider les nouveaux membres africains entrant au Conseil de sécurité des Nations unies à se préparer pour le traitement des questions de paix et de sécurité sur le continent*». Le Séminaire s'est tenu dans le cadre du processus de mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et de l'Architecture africaine de la Gouvernance.

II. Participation

2. Le Séminaire a regroupé les pays suivants: Egypte et Sénégal (Membre sortant de l'A3), l'Éthiopie (membre actuel de l'A3), ainsi que la Côte d'Ivoire et la Guinée Equatoriale (membres entrants d'A3). Les États membres suivants du Conseil de paix et de sécurité(CPS) de l'Union africaine représentant les cinq régions de l'UA ont également participé au séminaire: Algérie (Région Afrique du nord), Kenya (Région Afrique de l'est), Afrique du sud (Région Afrique australe) et Togo (Région Afrique de l'Ouest) ainsi que le Nigéria et le Rwanda en leurs capacités de membres du CPS. Le Congo a participé en tant que président du CPS pour le mois de décembre 2017 tandis que la Zambie a participé comme membre du CPS et pays hôte du séminaire.

3. L'Honorable Mme. Inonge M. Wina, Vice-Président de la République de Zambie, a présidé l'ouverture du Séminaire de haut niveau.

4. Le Séminaire a été présidé par le Président du Conseil de paix et de sécurité pour le mois de décembre 2017, S.E. Jean-Claude Gakosso, Ministre des Affaires étrangères de la République du Congo. Les délégations de la Zambie et du Rwanda étaient dirigées par des Ministres et des Ministres d'État des Affaires étrangères, à savoir S.E. Harry Kalaba et S.E. M. Olivier Nduhungirehe, respectivement. D'autres délégations étaient dirigées par des hauts responsables de leurs capitales respectives.

5. Le Commissaire de l'UA à la Paix et à la Sécurité, l'Ambassadeur Smail Chergui accompagné de fonctionnaires de la Commission de l'UA, des Envoyés et des Représentants spéciaux ont assisté au séminaire de haut niveau. La délégation des Nations unies, y compris les fonctionnaires de l'UNITAR, était dirigée par S.E. Haile Menkerios, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations unies auprès de l'UA. Les partenaires, notamment l'Union européenne, les Pays Bas, la Suisse ont également participé au Séminaire de haut niveau.

III. Objectif

6. Consolidant les bases jetées par les précédents séminaires de haut niveau, depuis 2013, l'objectif de cette cinquième édition était de faire le bilan des réalisations et des défis du processus d'articulation, de coordination, de promotion et de défense des positions africaines communes sur les questions de paix et de sécurité concernant l'Afrique, dans le cadre du processus décisionnel du Conseil de sécurité de l'ONU, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le séminaire, qui s'est tenu à la veille de l'accession de la Côte d'Ivoire et de la Guinée équatoriale au statut de nouveaux membres africains du Conseil de sécurité des Nations Unies, visait également à trouver les meilleurs moyens de renforcer la coordination entre le CPS et l'A3 dans le cadre du renforcement additionnelle de la capacité du CPS à s'acquitter plus efficacement de son mandat.

7. Le séminaire a permis aux participants de discuter et d'échanger sur un certain nombre de questions cruciales, notamment celle de faire taire des armes en Afrique d'ici 2020, le financement des opérations de soutien à la paix et la coopération entre les États membres d'A3 et le CPS. Les participants ont également reçu des informations/mises à jour de l'UA des Envoyés et Représentants spéciaux de l'UA et des Nations unies sur certaines situations de conflit/ crise en Afrique, en particulier dans la région des Grands Lacs (République démocratique du Congo) et dans la Corne de l'Afrique, la région sahélo-saharienne (Libye et Mali). Les participants ont également échangé sur les défis rencontrés et les mesures nécessaires à prendre pour relever ces défis. Ils ont été familiarisés avec les positions et les déclarations de l'UA, en particulier les décisions prises par le CPS sur les questions africaines à l'ordre du jour du CSNU.

(a) Sur la question de faire taire les armes en Afrique d'ici 2020

8. Les participants:

- i. ont noté les progrès significatifs accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020, y compris le lancement par le CPS du mois de septembre comme mois d'Amnesty, conformément à la décision de la Conférence, adoptée par la ... Session ordinaire de l'UA le ... juillet 2017, pour la remise volontaire d'armes;

- ii. ont souligné l'importance pour tous les États membres de l'UA à observer le mois d'Amnesty Africa chaque année et a appelé à la sensibilisation à cet effet. À cet égard, les participants ont exhorté les États membres à faire rapport sur l'état d'avancement du mois d'Amnesty;
- iii. ont souligné l'importance de s'attaquer aux causes profondes des conflits/crises violents;
- iv. ont réaffirmé l'importance de renforcer davantage le Système continental d'alerte rapide, y compris le besoin de réponses rapides et appropriées, ainsi que l'impératif d'un engagement politique pour lutter contre la négationnisme comme facteurs clés du succès de l'objectif de faire taire les armes en Afrique;
- v. ont souligné la nécessité d'accorder la priorité à la diplomatie préventive et à la médiation, ainsi qu'aux efforts de reconstruction et de développement post-conflit pour éviter les rechutes et se sont félicités de l'opérationnalisation du Réseau des femmes africaines dans la médiation (FemWise);
- vi. ont souligné la nécessité d'établir des priorités et de partager les responsabilités entre tous les acteurs concernés, principalement les États membres de l'UA et les CER / MR dans la mise en œuvre de la feuille de route principale de l'UA;
- vii. ont également souligné la nécessité pour les États membres de soumettre leurs rapports d'étape à la Commission de l'UA sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route principale de l'UA;
- viii. ont souligné la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de la feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020;
- ix. ont demandé à l'ONU de soutenir efficacement la mise en œuvre de la feuille de route de l'UA pour faire taire les armes en Afrique;
- x. ont souligné l'importance de la réconciliation nationale et de la justice, y compris des mécanismes de justice traditionnels;
- xi. ont souligné la nécessité pour les organes de l'UA, les communautés économiques régionales/mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR), les partenaires de l'UA et autres parties prenantes pertinentes de contribuer efficacement à la mise en œuvre de la feuille de route principale de l'UA;

- xii. ont souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour mobiliser la volonté politique nécessaire afin de favoriser la mise en œuvre de la feuille de route principale de l'Union africaine;
- xiii. ont également souligné l'importance d'accélérer les efforts en cours dans la lutte contre le terrorisme à travers le continent, en plus des menaces émergentes interdépendantes telles que le trafic d'êtres humains et de drogue et le phénomène des combattants étrangers;
- xiv. ont souligné l'importance d'imiter les meilleures pratiques à l'intérieur du continent sur les mesures à prendre pour faire taire les armes;
- xv. ont exhorté tous les États membres, les CER / MR, ayant à l'esprit les contraintes de temps, à accélérer la mise en œuvre de la feuille de route de l'UA.

(b) Sur le Fonds pour la paix

9. Les participants ont :

- i) Salué les progrès réalisés dans la revitalisation du Fonds pour la paix de l'Union africaine conformément à la décision de la Conférence de l'UA, adoptée lors de la 27^{ème} session ordinaire de l'Union adoptée en juin 2016 à Kigali, au Rwanda;
- ii) demandé instamment à tous les États membres d'accélérer la mise en œuvre des décisions pertinentes de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA sur le financement de l'Union et la décision du CPS, adoptée lors de sa 689^{ème} réunion, le 30 mai 2017, sur l'opérationnalisation du Fonds pour la paix , suite à l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2320 (2016);
- iii) rappelé l'importance de la mobilisation de la volonté politique nécessaire des États membres pour contribuer plus généreusement au Fonds pour la paix de l'UA, compte tenu de l'importance de l'utilisation des contributions des Nations Unies pour financer les opérations de soutien à la paix, autorisées par le Conseil de sécurité.

(c) Sur la Coordination entre les A3 et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA

10. Le Séminaire s'est félicité des progrès réalisés dans le renforcement de la coopération entre le COPS et l'A3, basés à Addis-Abeba et basés à New York, qui a largement contribué à la prise de position africaine commune dans le processus décisionnel. du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les questions de paix et de sécurité qui intéressent l'Afrique.

11. Tout en se félicitant des progrès réalisés à ce jour, les participants ont souligné la nécessité d'une coopération et d'une coordination accrues entre les A3 conformément à la Décision Assembly/AU/Dec.644(XXIX) adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA à sa 29^{ème} session. Session ordinaire tenue en juillet 2017. À cet égard, les participants sont convenus de ce qui suit:

- i. La nécessité pour le CPS de l'UA d'aligner ses programmes de travail mensuels provisoires sur le programme du Conseil de sécurité des Nations Unies, afin de donner suffisamment de temps à l'A3 pour les préparatifs nécessaires;
- ii. L'importance de la transmission rapide des décisions du CPS à l'A3, à New York, avant les réunions du Conseil de sécurité de l'ONU, afin de leur laisser suffisamment de temps pour préparer l'articulation des positions africaines communes au Conseil de sécurité des Nations Unies;
- iii. La nécessité de mettre en œuvre les conclusions des précédents séminaires de haut niveau sur la coopération et la collaboration entre le CPS et l'A3. Les participants ont également réitéré l'importance de renforcer l'institutionnalisation du partage d'informations entre le CPS et l'A3 sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, y compris par des vidéoconférences régulières;
- iv. La nécessité de féliciter les membres sortants de l'A3, l'Égypte et le Sénégal, et l'Éthiopie (membre siégeant) pour les efforts visant à promouvoir les positions africaines communes au sein du CSNU pendant leur mandat, ainsi que pour les exposés réguliers fournis au CPS, sur leurs activités au sein du Conseil de sécurité. À cet égard, les participants ont souligné la nécessité de renforcer ces réunions d'information, notamment par des consultations ad hoc, chaque fois que nécessaire, et en particulier à la veille des principales décisions du CSNU sur les questions de paix et de sécurité intéressant l'Afrique;
- v. L'importance pour le CPS, le cas échéant, d'indiquer dans ses communiqués et communiqués de presse le rôle attendu de l'A3, en favorisant des positions africaines communes dans le processus décisionnel du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les questions intéressant l'Afrique;
- vi. La nécessité pour les membres d'A3 d'avoir suffisamment de capacités pour s'acquitter plus efficacement de leurs responsabilités au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies;

- vii. La nécessité de renforcer davantage la capacité des experts, à la fois du CPS et de l'A3, de coordonner leurs activités, de collaborer et de travailler ensemble, en particulier lors de la préparation des réunions consultatives annuelles conjointes entre le CPS et le CSNU;
- viii. L'importance de convoquer régulièrement des réunions consultatives entre la Commission de l'UA et l'A3, au siège de l'UA à Addis Abeba, avant que l'A3 ne siège au Conseil de sécurité, afin de renforcer leur capacité à préparer leur programme de travail pendant leurs présidences respectives du Conseil de sécurité des Nations Unies;
- ix. La nécessité pour l'A3 de s'impliquer plus activement dans le processus de prise de décision du CSNU sur les questions d'intérêt pour l'Afrique à l'ordre du jour du CSNU. À cet égard, le Séminaire a réitéré la nécessité pour l'A3 d'être soit un auteur ou co-auteur des sujets d'intérêt pour le continent;
- x. Le renforcement de la coopération et de l'interaction entre l'A3 et les autres membres non permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies;
- xi. La nécessité de renforcer encore la capacité et le statut de la Mission d'observation permanente de l'UA auprès des Nations Unies à New York, afin d'accroître sa visibilité à la fois au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Le Séminaire a encouragé le CPS à prendre les mesures nécessaires à cette fin avec les Comité des représentants permanents et les sous-comités pertinents, en vue de doter la Mission de l'expertise nécessaire pour renforcer son soutien à l'A3 ;
- xii. ont souligné l'importance d'utiliser les installations de la Mission d'observation permanente de l'UA auprès des Nations Unies, à New York, notamment pour les réunions et autres activités de l'A3 et du Groupe africain.

12. Les participants ont félicité les membres nouvellement élus de l'A3, à savoir la Côte d'Ivoire et la Guinée équatoriale, et attendent avec intérêt leur engagement indéfectible à articuler, défendre et promouvoir les positions communes de l'UA sur les questions de paix et de sécurité relatives au continent pendant leur mandat au CSNU.

IV. Motion de remerciements

13. Les participants ont remercié le Gouvernement de la République de Zambie, sous le leadership de S. E. M. Edgar Chagwa Lungu, Président de la République, ainsi que le peuple de Zambie, en particulier les autorités de Livingstone pour leur généreuse hospitalité et les excellentes installations mises en place pour assurer la bonne organisation du cinquième Séminaire de haut niveau. Les participants ont en outre exprimé leur gratitude aux partenaires, en particulier la Norvège, pour le soutien qu'ils ont apporté à l'organisation du séminaire.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2018-01-29

Report of the Peace and Security Council on Its Activities and the State of Peace and Security in Africa

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/9036>

Downloaded from African Union Common Repository